



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

DANAÉ SÉPULCRE-NATIVI

COMÉDIENNE, UN MÉTIER COMME LES AUTRES

PORTRAIT P5 À 7

1,60€



SOCIÉTÉ
AIDER LES FEMMES
FACE À LA VIOLENCE

P20

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
BRÈVES P8
STÀ IN CASA P19
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Photo Danaé Sèpulcre-Nativi

Photo Danaé Sèpulcre-Nativi

COMMENT ÇA, "DEUX POIDS DEUX MESURES"? VOUS ÊTES TRANQUILLE ICI EN GAV POUR AVOIR ORGANISÉ UN ANNIVERSAIRE C'EST VOUS. LUI, IL SUBIT HANOUNAH !

PRIVILÉGIÉ, VA!

VOTEZ
ALLERGIE
VOTRE
SYNDICAT



À LA UNE

PORTRAIT

DANAÉ SÉPULCRE-NATIVI
«COMÉDIENNE, C'EST UN MÉTIER
COMME LES AUTRES»

P5 À 7



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

STÀ IN CASA

SOCIÉTÉ **AIDER LES FEMMES FACE À LA VIOLENCE**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P19

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Migranti Covid

Eccuci! U Presidenti di a Republica hà annunziatu a simana passata un terzu cunfinamentu pà un mesi à u minimu, è in a Francia metropulitana sana. Aldilà di a limita di spiazzamentu di i 10 chilometri intornu à a so casa senza raghjoni o di 30 chilometri cù un mutivu di prima impurtanza, è di a bastunata nova nant'à u capu i cummircianti, ci sò pochi cosi chì cambiani. Ma, c'hè quantunqua un affari chì ci stupisci. Da l'annunziu d'Emmanuel Macron u 31 di marzu fin'è u luni di Pasqua à 7 ori di sera, tutti quilli chì si vuliani cunfinà in u locu di a so scelta a pudiani fà, senza ristriczioni è cù una tularenza larga. Tandù, l'interdiz-zioni di passà da una regioni in zona rossa à un'antra ùn valia più, allora chì sta misura era vulsuta com'è assai forti da u governu prima di què. Quì, timori di cuntaminà lochi menu tocchi, ùn ci n'hè più. Hè cusì chì millai di parsoni sò sbarcati inde cità è paesi induv'elli t'ani par certi residenzi sicundarii. In Corsica, s'hè vistu fiuriscia una mansa di vitturi immatriculati in parechji dipartimenti francesi ssi pochi ghjorni, sbarcati ind'i porti corsi, è viaghjadori cuntinintali passà pà l'aeruporti isulani pà stà quì parechji ghjorni, s'ellu ùn hè un mesi sanu. S'è omu t'hà u dirittu di piglià i so quartieri inde una casa chì l'apparteni, u famosu «spiritu di rispunsabilità», chì duvaria animà ogni citadinu sicondu u governu di Jean Castex, pari piuttosto supranatu da l'egoisimu, l'individualisimu è u lascia corra putenti. Ssa ghjenti quì, chì hà da travaglià da a so casa o passassila bè in vacanzi podassi, ùn hà micca da firmà sempri sarrata trà quattru muri; hà da finiscia pà sorta à fà i so corsi, à spassighjà è à mischjassi cù d'altri parsoni. Saria intarissanti, dopu una piccula decina di ghjorni, di cunnoscia tandu i sciffri di i cuntaminazioni in Corsica, quandu l'autorità cumpitenti ùn trovani micca a scusa di di ch'ellu c'hè un «prublema tennicu» par ùn cumunicalli! ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

ET SI C'ÉTAIT À REFAIRE?

Referait-il le chemin? La question n'ayant pas été posée à qui de droit, il nous a été évité de recevoir en réponse un plagiat de *La balade de celui qui chanta sous les supplices**. Comparaison hardie car, à notre connaissance, le Président ne fut jamais mis à la torture. Mais est-on en droit de hurler avec les loups d'un tribunal révolutionnaire? Est-on en droit d'exiger d'un responsable politique regrets et remords pour expier, un tant soit peu, les couacs, les erreurs, les méfaits de l'ensemble de son œuvre? Et ce sans respecter les droits de la défense, sans atermoyer sur la recherche de circonstances atténuantes? Surtout si, héritier des dieux de l'Olympe, une chape de plomb s'en vient ainsi peser sur de frêles épaules. On en est pourtant là. Déni de justice, on juge et condamne sans tenir compte d'un passé, qui, à lui seul, pourrait expliquer tout ou partie des griefs retenus. Pourquoi la notion de malédiction octroyée aux Atrides devrait-elle lui être refusée? C'est oublier Aphrodite, née de l'écume de la mer fécondée par les *testis* d'Ouranos, castré par le géant Kronos. Avouez que comme histoire d'amour, on peut rêver mieux que l'horreur de ce premier (?) burnes-out de l'histoire de l'humanité. D'autant qu'Aphrodite, loin d'être une mère exemplaire, eut des enfants de plusieurs lits au gré d'une libido survoltée; rejetons élevés à la va comme-j'te-pousse. Arès, foudre de guerre plus préoccupé de sa gloire que de veiller sur sa progéniture, l'engrossa d'Eros; un pornographe soft qui avait la déplorable habitude de blesser, en toute impunité, femmes et hommes en faisant flèche de tout bois. Avec Dionysos, un lubrique toujours entre deux vins, elle enfanta de Priape, dangereux prédateur sexuel exhibitionniste, et d'Hyménée, nunuche à l'eau de rose. Quand les parents boivent, les enfants trinquent. C'est bien connu... Les amours de la déesse de la fécondité et d'Hermès se soldèrent avec Hermaphrodite, sorte d'erreur de la nature, victime des excès en tous genres de ses géniteurs. Hermès! Cet assassin ne sachant rien refuser à son père, Zeus, bisexuel effréné et zoophile, se chargea de décapiter Argos, géant aux cent yeux coupable de tout voir et d'en savoir trop. Pareil fait divers, survenu dans le climat d'une insécurité grandissante, décupla, si besoin était, la jalousie sanguinaire d'Héra et l'hystérie mortifère de Perséphone. Elle impacta aussi, d'implacable façon, trajectoire existentielle et comportements de tous les descendants. A fortiori, comment un demi-dieu, plus victime que coupable, pourrait-il échapper à pareille hérédité? Et l'on voudrait exiger que l'innocent aille se baigner dans l'Achéron ou le torrent de larmes du Cocyte. Il faut combattre le spectre de l'erreur judiciaire. D'autant que rien, non, rien de rien, n'empêchera le présumé coupable de repartir à zéro, après le karaoké national de 2022. ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

*L. Aragon.

H U M E U R

Open bar au palais des congrès

Décidément, quand ça ne veut pas... À peine le Président de la République avait-il demandé un nouvel effort aux Français que ceux-ci vérifiaient à nouveau, grâce à un reportage de la rédaction de M6, que de nombreux mots d'ordre, tels que «la bamboche, c'est terminé!», sont des injonctions à géométrie variable. Ainsi, alors que nombre de petits restaurateurs connaissent l'incertitude, que le menu fretin doit restreindre ses contacts sociaux, c'est open bar pour les gros poissons qui s'en iraient par bancs au Palais Vivienne, reconverti en bouillon «confidentiel» pour happy few. Moyennant quelques centaines d'euros, le dessus de la bourriche y dînerait en s'affranchissant des masques et gestes barrières, de la sacro-sainte recommandation «pas plus de six personnes» comme de celle de veiller à bien ouvrir les fenêtres ou encore d'envoyer les séniors prendre le dessert en cuisine. Et ce avec l'assentiment de membres du gouvernement, laissait entendre, dans un premier temps, l'amphitryon, en citant son «ami» Gabriel Attal, attendu sous peu à sa table, disait-il. Dès lors, on eut droit, pour égayer le long week-end pascal, à une série de (rétro) pédalages dans la semoule, de brasses coulées dans la bisque, et de turbo-moulinages dans la sauce Dugléré. Pour faire court, Gabriel Attal a déclaré douter hautement de la présence de membres du gouvernement à des dîners clandestins et nié connaître Pierre-Jean Chalençon, propriétaire du Palais Vivienne; Marlène Schiappa a affirmé savoir «de source sûre» que Gabriel Attal avait fermement décliné l'invitation de celui qu'il ne connaissait pourtant pas et pour faire bonne mesure, l'hôte, barbotant entre deux eaux, a entonné l'air de la calomnie, crié au guet-apens médiatique puis a feint de pouffer en clamant avoir orchestré un énorme poisson d'avril. Un bien beau moment de burlesque. Le mauvais timing s'invitant à la party, à peu près au même moment, sur une plage de l'Hérault, des policiers en armes verbalisaient pour l'exemple une poignée de gens «qui ne sont rien» coupables d'avoir bu du rosé lors d'un pique-nique sur la plage. Certes, il est des cœrophiles distingués pour qui le rosé est une navrante invention du diable. Mais tout de même, quelle sévérité pour une petite faute de goût! Au vu des photos de mets servis au Palais Vivienne, il est des précédents autrement plus graves. Entre amusement et colère, les Français ont constaté que d'aucuns étaient prêts à payer fort cher le privilège de pignocher un plat qui ressemble à s'y méprendre aux essais avortés d'un apprenti-gâte-sauce affligé de deux mains gauches et privé de pouces opposables. Nul doute que le cadre, la perspective d'un discret entre-soi, la présence çà et là d'une lamelle de truffe ou d'un médaillon de langouste fassent oublier gnocchi calcinés, spaghetti collés et assiettes dressées à la hussarde – mais au fond, qu'attendre d'autre, dans ce temple du souvenir napoléonien... Bref, au delà de l'émoi, il s'avère que le goût des autres peut être au moins aussi douteux que le nôtre. Il est simplement plus onéreux. Certains finiront par trouver là, sinon une forme de sagesse, du moins une certaine consolation. Et, entre la myopie de ceux en charge de faire toute la lumière et le fait que le peuple français est, quoi qu'on en dise, fort en gueule mais bonne pâte, l'affaire en restera peut-être là: une tempête dans un rince-doigts. ■ **Élisabeth MILLELIRI**

DANAÉ SEPULCRE-NATIVI

«COMÉDIENNE, C'EST UN VRAI MÉTIER COMME LES AUTRES»

Petite dernière d'une famille d'artistes ajacciens, Danaé Sepulcre-Nativi, 25 ans, a décidé, après avoir douté et mûri son choix, d'embrasser une carrière artistique. À l'affiche de la série #Paese sur France 3 Corse Via Stella, elle vient de terminer sa formation d'actrice. Retour sur son parcours, ses études, son choix de vie et de carrière.



Photo Danaé Sèpulcre-Nativi

À l'image de sa mère, Marianne Nativi, personnage incontournable de la culture insulaire, directrice de Locu Teatrale, et de sa sœur, Delia Sèpulcre-Nativi; elle s'est aussi tournée vers les arts dramatiques. C'est à l'âge de 7 ans, sur les planches du théâtre familial que Danaé Sèpulcre-Nativi côtoie pour la première fois les auteurs et se familiarise au jeu et aux textes. À 11 ans, la performance de Russel Crowe dans le péplum *Gladiator* fait naître en elle le rêve de devenir actrice. À l'adolescence, cet âge où l'on demande aux collégiens et lycéens de faire un choix de carrière, ce n'est pourtant pas vers les arts qu'elle se dirige: *«Je ne me suis pas orientée vers une formation artistique, mais vers un BTS en négociation commerciale, pour essayer quelque chose de plus terre-à-terre, avoir quelque chose de plus sûr.»* Il faut dire que la carrière artistique et particulièrement celle de comédien traîne derrière elle une réputation, peut-être à juste titre, d'instabilité professionnelle. Cependant, BTS en poche et à l'heure de faire ses premiers pas dans la vie active, la jeune fille ne va pas tarder à remettre ce choix en question: *«Je me suis rendu compte que ce n'était pas moi. J'étais dans une agence immobilière, ça aurait pu me plaire si je n'avais pas eu cette envie, quelque part dans un coin de ma tête.»* Cela dit, comme pour tous les étudiants, à 20 ans, le doute s'installe. *«Un doute économique, je veux pouvoir en vivre»* explique Danaé Sèpulcre-Nativi qui évoque aussi le doute engendré par les personnes

qu'elle a pu rencontrer et les stéréotypes ancrés dans notre société: *«une situation posée, un avenir tout tracé, un bon salaire, des enfants»*. Autant de questions et d'incertitudes qui la tourmentent. Mais ne vont pas la dissuader de prendre *«une décision qui peut paraître égoïste»*, celle de rejoindre l'École du Jeu, école de théâtre parisienne et centre de formation professionnelle continue qui offre différents cycles de formation professionnelle pour acteurs, et prépare aux concours d'entrée à des grandes écoles de théâtre. Un choix qui n'a eu aucun mal à passer auprès de sa famille d'artistes, mais qui n'a pas toujours été perçu avec le même enthousiasme par certaines de ses connaissances, dont elle s'est éloignée depuis. Qu'importe, la jeune Ajacienne «monte» donc à la capitale tenter sa chance et ne prend pas sa formation à la légère. *«Actrice, c'est une vocation, une passion, mais surtout un vrai métier et comme dans toutes les professions il faut se former et se donner à fond»* souligne la jeune actrice insulaire qui veut tordre le cou aux idées préconçues et dévoiler l'envers du métier d'acteur, les coulisses d'une formation à ne pas prendre à la légère malgré la vision plutôt fun et glamour que le monde du cinéma ou du théâtre peut renvoyer. Il faut dire que la cadence de l'apprentissage est soutenue: *«c'est 37 heures de cours par semaine, c'est beaucoup de rigueur pendant trois années, de 8h30 à 17h00. On étudie la technique, on travaille sa voix, on apprend à jouer avec son corps mais*

«J'étais dans une agence immobilière, ça aurait pu me plaire si je n'avais pas eu cette envie, quelque part dans un coin de ma tête.»



Photo Via Stella

aussi les textes. Tout ça demande autant de temps que n'importe quelle autre formation». Comme pour une étudiante en médecine ou en droit, les études artistiques ne sont pas exemptes d'interrogations : « on doute quand on ne réussit pas un exercice, on flanche également. En seconde année, j'ai douté, mais on travaille beaucoup, ça passe... Et puis nous sommes portés par le flot du travail en équipe ». Réussir sa formation, c'est aussi réussir son insertion professionnelle, car oui « l'objectif est de pouvoir travailler dans ce métier ».

Alors qu'elle vient de terminer ses études cette année, Danaé Sèpulcre-Nativi est déjà l'une des têtes d'affiche de la série quotidienne Paese sur France 3 Corse Via Stella. Mais elle ne perd pas de vue, comme tout jeune diplômé, qu'il faut savoir mettre toutes les chances de son côté pour se lancer sur le marché du travail. « C'est un secteur difficile car, oui, il y a beaucoup de concurrence. On a eu la chance de faire des représentations avec l'école, on a invité des réalisateurs, des directeurs de casting, qui sont venus nous voir sur scène. Ça crée de la visibilité. L'insertion professionnelle se construit aussi durant l'école. On va démarcher des agents. » Et, comme pour beaucoup d'autres jeunes qui débutent dans une profession, « pour remplir son CV, il faut savoir accepter des choses qui ne sont pas forcément rémunérées ». La jeune comédienne évoque par ailleurs le solide réseau du cinéma corse à Paris, l'utilisation des réseaux sociaux, Instagram,

Facebook et des réseaux sociaux professionnels pour se faire connaître et rencontrer acteur et réalisateurs avec qui « nous pouvons échanger facilement ».

Dans un futur qu'elle souhaite proche, elle se verrait bien travailler pour le cinéma. Dans des films d'action, précise-t-elle. Elle aimerait incarner une femme prête à sauver le monde, un rôle physique, dit-elle, en glissant d'ailleurs au passage « je vais passer ma licence de tir ». Ou encore un rôle de femme perturbée, tourmentée, comme celui que tient Jennifer Lawrence dans *Happiness Therapy*. Parmi les réalisateurs avec lesquels elle rêverait de tourner, elle cite une réalisatrice, Maïwenn. Mais pour l'heure, cinémas et salles de spectacle sont fermés, la culture est à l'arrêt et la perspective d'un redémarrage semble encore floue et pour la comédienne comme pour beaucoup de jeune de son âge, l'avenir semble conditionné à l'évolution de la crise liée à la pandémie de Covid-19. « En sortant de l'école, on se pose pas mal de questions. C'est difficile d'imaginer quelque chose de très cadré pour les prochains mois. Les projets sont là, mais c'est beaucoup d'attente. »

Pour l'heure, tout en prenant patience, Danaé Sèpulcre-Nativi travaille à l'écriture de ses projets personnels. Elle se veut cela dit optimiste : « J'espère que c'est un métier qui va perdurer, qui va continuer sa route. On se rend compte qu'un monde sans culture et sans contacts humains n'est pas possible. J'ai envie que ça continue. » ■ **Christophe Giudicelli**

« On se rend compte qu'un monde sans culture et sans contacts humains n'est pas possible. »

SÉCURITÉ MARITIME

Un nouveau navire baliseur annoncé pour 2023

Le 28 décembre 2020, après que la tempête Bella se soit abattue sur la Corse, le navire baliseur *Îles Sanguinaires II* était retrouvé échoué à proximité immédiate du quai des Torpilleurs, dans le port d'Ajaccio, ses amarres s'étant rompues dans la nuit. Remorqué par la suite à Toulon par le navire *Jason* affrété par la Marine nationale, il a été considéré comme trop endommagé pour être réparé et, en raison du coût excessif des travaux requis, déclaré en perte totale par l'Armement des phares et balises (APB). Cependant, Annick Girardin, ministre de la Mer, a affirmé la nécessité de pérenniser en Corse une capacité d'intervention rapide sur les plus grands des ouvrages de signalisation maritime, car « c'est un gage en matière de sécurité maritime mais aussi de protection de l'environnement. Parmi les quelque 6200 aides à la navigation (phares, bouées, balises, etc.) que comprend le système de navigation maritime français, environ 5000 nécessitent un navire pour en réaliser l'entretien ». Aussi la Corse devrait-elle être dotée d'un navire baliseur neuf, d'une longueur de quelque 25 mètres, « doté d'équipements performants ». Apte à travailler même dans les secteurs les plus difficiles d'accès, il aura l'autonomie et l'habitabilité propices à des missions de plusieurs jours et répondra aux plus hautes exigences de performance environnementale. Ce nouveau navire, annoncé pour 2023, s'intégrera dans le plan de modernisation de l'armement des Phares et Balises. Dans l'attente de son entrée en service, afin d'assurer le service d'entretien qu'exige l'efficacité des aides à la navigation autour de la Corse, l'*Îles Sanguinaires II* est suppléé par le baliseur de Marseille *Le Provence*, qui a déjà réalisé une première campagne de travaux insulaire. En 2021, quatre missions sont programmées, soit quarante jours de mer. ■ AN

MISSION PATRIMOINE

Le couvent de Marcassu, site emblématique de Corse

Pour la quatrième édition de la Mission patrimoine, soutenue par la Fondation du patrimoine, le couvent de Marcassu, en Balagne, figure parmi les 18 sites emblématiques des régions de métropole et d'outre-mer qui ont été retenus. Situé sur le territoire de la commune de Cateri, il fut officiellement fondé en 1621, mais les travaux débutèrent en 1623, sur des terrains qui hébergeaient les ruines d'une ancienne commanderie, dite Torraccio de Marcasso, et qui furent cédés gracieusement par trois habitants de Cateri. L'édifice, qui domine toute la plaine d'Aregno, s'étend sur plus de 1500 m² et se compose d'une quarantaine de salles, d'un cloître



Photo: Agency - Stéphanie Eveilleau

et d'une église, protégée au titre des monuments historiques, qui fut un temps l'église paroissiale de Cateri. Il fut longtemps occupé par les Franciscains puis, durant une vingtaine d'années, par des Bénédictins. Il abrite actuellement une communauté de religieuses, les sœurs de la congrégation du Rosier de l'Annonciation. Le couvent a été entretenu de façon sporadique au fil des décennies, avec les « moyens du bord » et grâce au dévouement d'associations de bénévoles qui ont fait de leur mieux. Mais la toiture est en mauvais état depuis longtemps, générant des infiltrations et une dégradation accélérée de l'édifice, et elle est aujourd'hui à restaurer dans son intégralité, les sœurs ne pouvant faire face toutes seules à cette dépense chiffrée à 617000 euros. Les travaux envisagés porteront donc sur la couverture, l'isolation et la charpente et ont été phasés en trois tranches. Pour ce faire, le couvent de Marcassu bénéficiera du soutien financier de l'édition 2021 du Loto du Patrimoine ainsi que du produit d'une collecte de dons et de mécénats à laquelle tout un chacun peut participer, sur le site de la Fondation du patrimoine. Par ailleurs, la plateforme de la Mission patrimoine (www.missionbern.fr) est désormais ouverte toute l'année. Chacun, qu'il soit propriétaire ou non, peut y signaler un site en péril. ■ AN

Les chiffres de la semaine

13,3 %

des Français disent avoir accru leur utilisation des internets pour s'informer en période de Covid-19, selon une enquête menée aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en France et en Australie par la plateforme de data tierces Dynata. 60,5 % d'entre eux s'informent auprès des personnels de santé, 52,2 % auprès du gouvernement, 29,7 % sur les réseaux sociaux (dont 59,5 % dans la tranche d'âge des 18-24 ans).

Les chiffres de la semaine

53 %

de bons conducteurs en 2021, versus 81 % en 2019, selon le 17^e Baromètre annuel Axa Prévention, réalisé par Kantar. 74 % (vs 81 %) roulent à 10 ou 20 km/h au-dessus de la vitesse autorisée, 65 % (vs 71 %) ne s'arrêtent toujours pas au feu orange, 34 % (vs 41 %) doublent ou tournent sans mettre le clignotant. L'usage du téléphone au volant reste cela dit très ancré: il concerne encore 69 % des conducteurs (vs 70 %).

Les chiffres de la semaine

1

Français sur 6 a toujours un projet immobilier dans les 12 mois, selon une étude BVA pour le spécialiste de l'estimation immobilière Drimki menée du 3 février au 4 février auprès de 900 personnes âgées de 25 ans et plus. 40 % des répondants envisagent d'acheter leur premier bien immobilier en 2021, contre 35 % en 2020. 60 % d'entre eux sont des jeunes (25-34 ans). 13 % des répondants ont l'intention d'acquérir une résidence secondaire.



CREATION SOCIETE

N° 01



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ROUGON le 25/03/2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes : **Objet** : La société a pour objet, en France et à l'étranger : toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. **Dénomination** : SAS BELVEDERE **Siège social** : 5110 Alzighigna, Route départementale 71, 20225 LAVATOGGIO **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. **Capital social** : CINQ CENT SOIXANTE SEPT MILLE EUROS (567.000,00 Euros) **Apports en numéraire de 2000 € Apports des biens immobiliers** : 500.000€ Apport d'un fonds de commerce par Madame Martine AGARRAT, demeurant à LUMIO [20260] Malacucina. Née à MARSEILLE, [13000] le 17 octobre 1954, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°419245915, ce fonds consistant en un hôtel restaurant connu sous l'enseigne "LE BELVEDERE", exploité à LAVATOGGIO[20225]. Cet apport a été évalué à 65000,00 € net de tout passif. **La date d'entrée en jouissance** a été fixé au 25/03/2021. **Cession** : libres entre associés uniquement **Présidence** : Mme Martine AGARRAT demeurant à LUMIO [20260] Malacucina **Immatriculation** : Au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Notaire.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP en date du 19/03/2021, il a été constitué une SAS : **Dénomination** : ENVIE 2 ROULER-CORSE **Siège social** : RN 193 - Casatorra - 20620 Biguglia **Capital** : 20000 € **Activités principales** : Achat, vente, location de motos **Durée** : 99 ans **Président** : M. AUPEST Alexandre, Emmanuel, 28 Rue César Campinchi, 20200 Bastia **Directeur général** : M. DELETANG Jean-Marc, 184 Rue Albert 1er, 41000 Blois **Cession d'actions** : Soumise à agrément **Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : CASA CORSE ENERGIE **Siège** : C/o EMPIRE COWORK, Pôle de Sartello II, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 euros

Apport : En numéraire

Objet : Vente, installation, dépannage, maintenance de tous systèmes de climatisation et énergies renouvelables **Président** : LUCENA Romain demeurant Rue Sylvestre Frassetto Giocanti D, 20000 Ajaccio

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés représentant au moins la moitié des actions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination :

SCEA LANFRANCHI ARBORICULTURE **Forme** : Société Civile d'Exploitation Agricole

Capital : 3.000 €

Siège social : Lieu-dit I Vespi, 20110 Viggianello

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles et plus particulièrement l'arboriculture et la reproduction et l'élevage équin.

Gérant : M. Alexandre LANFRANCHI demeurant Lieu-dit I Vespi, 20110 Viggianello

Durée : 99 ans

RCS : Ajaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

SUD GLISSE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 mars 2021, il a été créé une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination sociale : SUD GLISSE

Durée : 99 ans

Siège social : Bala - Route de Muratello - 20137 Porto-Vecchio

Capital social : 1.000,00 €

Objet : Gestion, location, vente, entretien et réparation, convoyage, gardiennage de navires et de matériels de transport maritime et de plaisance ; organisation de salons et d'événements se rapportant aux activités de transport, de sport et de plaisance maritimes ; toute activité sportive événementielle en lien avec l'objet social, à l'exclusion des activités nautiques aérotactées. **Présidence** : M. Gaël TANNOU - Bala - Route de Muratello - 20137 Porto-Vecchio ;

Admission aux Assemblées et Droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, La Présidence.

N° 06

COREPAQ

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable

Au capital de 2000 euros

Siège social : Espace Poretta

Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio du 1er avril 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable

Dénomination : COREPAQ

Siège : Espace Poretta, Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 2000 euros

Objet : L'exercice de la profession d'expert-comptable. La réalisation de toutes opérations se rapportant à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. La détention de participations dans toutes entreprises de toute nature ainsi que dans toutes sociétés pluri professionnelles, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'ordre des experts-comptables.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Paul, André, Valère, Noël QUILICHINI, demeurant 181 Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Porto-Vecchio du 30/03/21, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : F.A.R.L.Y.

Siège social : Parc d'Activité Capu di Padolu, Lieu-dit Arrataggiu, Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio.

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Gérance** : Jean-François RAUBER, demeurant Hameau de Mela, 20137 Porto-Vecchio,

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 08



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 26 mars 2021, déposé au service de l'enregistrement de BASTIA, le 31/03/2021, dossier 2021 12850, référence 2021N176, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : E-FILIPPI AUTO **Siège social** : Lucciana [20290] Poretta **Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia,

Objet social : L'exploitation de tous fonds de commerce, avec activité principale : la location de tout véhicule à moteur électrique ou non, avec ou sans chauffeur, se déplaçant sur Terre, par Air, Mer et le garage hôtel et comme activités secondaires : l'achat, la vente, la réparation de tous véhicules automobiles, la station-service et la vente d'hydrocarbures, huiles, pneumatiques et accessoires auto, ainsi que le stockage et la vente de l'énergie électrique.

Capital social : 10.000,00 euros

Président : Monsieur Gilles FILIPPI, demeurant à Lucciana [20290] Strada di U Mare, Mariana Plage

Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

Pour avis, Le Notaire.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCOPINO du 01/04/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ISULA CROISIERES

Siège : Lieu-dit Orto Linaccio, Place de la Fontaine, 20167 Sarrola-Carcopino

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'exploitation sous toutes ses formes en France et à l'étranger de bateaux de transports de voyageurs.

En particulier, l'organisation d'excursions, promenades et croisières diurnes et nocturnes, à partir de l'île de Corse. Et plus généralement, l'exploitation de toutes activités qui de près ou de loin se rapporte au tourisme maritime. Conseils en maintenance navale.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Olivier SARROLA demeurant Place de la Fontaine, Hameau de Sarrola, 20167 Sarrola-Carcopino. **La Société sera immatriculée** au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 4 mars 2021, à AREGNO :
Dénomination : LES ALIZES.
Forme : SARL.
Siège social : Route d'Algajola, Résidence Campu Felice, appart K, Padule, 20220 Aregno.
Objet : Activités des sociétés holding.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 500 euros
Gérant : Monsieur Servan AIRAULT, demeurant Route d'Algajola, Résidence Campu Felice, appart K, Padule, 20220 Aregno
 La société sera immatriculée au RCS Bastia.

Pour avis.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 18 mars 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SAD,
SIEGE SOCIAL : N°9, Lotissement La Concia, Plaine d'Oletta, St-Florent (Corse)
OBJET : L'exploitation, la gestion ou l'administration de tout établissement ayant pour activité la restauration, grande, classique ou rapide, bar et/ou hôtel, par acquisition, création ou location-gérance.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : SABRINA SALICETTI, demeurant 3, rue Spinola, Bastia (Corse),
DIRECTEUR GENERAL : DAVID PILLOT, demeurant 3, rue Spinola, Bastia (Corse).
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.
 Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 31/03/2021, il a été constitué une SASU dénommée :
STEMAVIN
Siège social : Les Jardins du Rotolo, A Pineta, 20166 GROSSETO-PRUGNA Capital : 1000 €
Objet social : Activités de Holding
Président : M BENEDETTI Philippe demeurant Les Jardins du Rotolo, A Pineta, 20166 GROSSETO-PRUGNA élu pour une durée illimitée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 17/03/2021, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BRC2B
Enseigne :
 Bâtiment Rénovation Concept 2B
Objet social : Tous travaux du premier et du second œuvre
Siège social : 52, ZA de Cantone - 20260 Calvi. Capital : 1.000 €. **Durée :** 70 ans. R.C.S : Bastia.
Président : Monsieur Eusebiu NEMES demeurant 52, ZA de Cantone à Calvi.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 30/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : A VALORE
Siège : Les Terrasses de Fiori, Bâtiment A, Rue Pierre Andreani, 20137 Porto-Vecchio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : Promotion immobilière ;
 - Conseils, assistance et mise à disposition de compétences dans la réalisation de projets de mises en valeurs de biens immobiliers pour des professionnels ou des particuliers ;
 - Aide à la digitalisation de projets immobiliers en vue de favoriser leur rénovation et leur commercialisation ;
 - Assistance commerciale pour le compte de professionnels de l'immobilier ;
 - Marchand de biens.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions :
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Jean-Marie, Félix BATTIS-TELLI demeurant 68, Route du Cap, BP 176, 20293 Bastia Cedex
 La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
 Pour avis, Le Président.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
dénomination : APUANE Capital : 1000€
Siège social : Maison Campbell, 17 cours Leclerc, 20000 Ajaccio
Objet : Acquisition, prise de bail, conservation, administration, gestion, mise en location de tout bien immobilier. Réfection, transformation, rénovation, réhabilitation de tout immeuble. réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installation nouvelle mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens et droits immobiliers appartenant à la société. Toute opération financière mobilière ou immobilière. Vente immobilière ponctuelle.
Durée : 99 ans. **Gérant :** M. Patrick Bessi demeurant Maison Campbell, 17 cours Leclerc, 20000 Ajaccio. Cession libre entre associés. RCS Ajaccio.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/03/2021, il a été constitué une SAS dénommée :
A TRIBBIERA
Siège social : Lieu-dit Vallée du Fango, 20200 Ville-Di-Pietrabugno Capital : 5.000 €
Objet : Achat-revente de pains, viennoiserie, salon de thé, glacier
Président : Mme Nathalie VINCENSINI, 3, Cours Paoli, 20250 Corte
Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 17

S.A.S JMT

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 € - E Torre - Pozzo
 20222 Brando

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31.03.2021, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : JMT
Capital Social : 1000 Euros
Siège Social : E Torre - Pozzo - 20222 Brando
Forme : SAS
Durée : 99 ans
Objet : Activité de holding notamment par la prise de participation et la détention de titres dans tout type de sociétés. Définition de la stratégie commerciale et financière du groupe et de ses filiales, participant à leurs activités par la mise à disposition de moyens humains et matériels.
Président : Mr TABARANI Jean-Michel. Né le 02.04.1985 à Bastia (2B), demeurant : E Torre - Pozzo - 20222 Brando, de nationalité Française. Célibataire.
Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour Avis,
 Le Président.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NICE, du 23/03/2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Objet : L'acquisition, la mise en valeur, la propriété, l'administration, l'exploitation et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, constructions, terrains ou édifices de toutes natures et plus généralement l'acquisition de tous biens et droits immobiliers.
Dénomination : LE-TIZIA 2. **Siège social :** Valle di la Piata - 20167 Tavaco
Capital : 1.000 €. **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AJACCIO. **Gérant :** M. Damien MICAELLI demeurant Valle di la Piata - 20167 Tavaco. **Cession de parts sociales :** Les parts sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants en ligne directe. **Toutes autres cessions** sont soumises à l'agrément des associés, donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire, représentant plus des deux tiers du capital social.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé le 16/02/21, il a été constitué une SCI dénommée ZLN Société Civile Immobilière au capital de 1000 euros
Siège social : Pont de l'Ortu di l'Oso - Domaine l'Ortu di l'Oso - B17 - 20137 Lecci
Objet social : l'acquisition, la vente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens immobiliers ou droits immobiliers
Gérance : Mesdame Laura LOZINA, demeurant 78, Avenue des Caroubiers à Roquebrune Cap Martin [06190] et Diamanti CAFFE demeurant Pont de l'Ortu di l'Oso - Domaine l'Ortu di l'Oso - B17 - 20137 Lecci pour une durée illimitée. **Les parts sociales** sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 20

PAOLETTI IMMO

Société Civile Immobilière
 Au capital de 500 euros
 Siège social :

Résidence Casa di Pietralba, Bât D
 Avenue du Mont Thabor - Villa 5
 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 2/4/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : PAOLETTI IMMO
Siège social : Résidence Casa di Pietralba, Bât D, Avenue du Mont Thabor - Villa 5, 20090 Ajaccio
Objet social : - L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, - Eventuellement et exceptionnellement, sous réserve d'obtenir l'accord préalable de la collectivité des associés dans les conditions définies ci-après, l'aliénation d'immeuble, au moyen de vente, échange ou apport en société, l'octroi d'hypothèques ou de garanties réelles, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Jean-Claude PAOLETTI et Madame Leila PAOLETTI demeurant ensemble Résidence Casa di Pietralba, Bât D, Avenue du Mont Thabor, Villa 5, 20090 Ajaccio
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas. L'agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
 Pour avis, La Gérance.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 06/04/21, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SPEED NETTOYAGE
Siège : Route de l'Ospedale, Résidence San Rafaelu, Bât A, N°10, 20137 Porto-Vecchio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1.000 euros
Objet : Nettoyage de locaux professionnels et particuliers,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mme Kamlaa ABOU (épouse ZAOUN), demeurant Route l'Ospedale, Résidence San Rafaelu, Bât A, N°10, Etage 2, 20137 Porto-Vecchio
 La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
 Pour avis, La Présidente.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/03/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

PALC

Siège social : Immeuble l'Isolottu - Lieu-dit San Ghjuseppu - 20110 Propriano

Capital : 15.000 €

Objet : Le commerce de détail de literie, de meubles de complément et/ou rangement, d'articles meublants et d'accessoires de décoration de la maison de toute nature. L'achat, l'entreposage, le transport, la livraison, l'installation, l'entretien, le dépannage, la réparation, sous toutes leurs formes, des biens désignés ci-dessus. La vente de placard ainsi que la pose. La fourniture ou le remplacement de pièces détachées, produits accessoires et matières consommables pouvant se rattacher directement ou indirectement aux biens et opérations précitées.

Président : M. BARTOLI Charles, Villa Maggiore, 20113 Olmeto

Directeur Général : Mme IMPERIO née RAFFALLI Christelle, Lieu-dit Astro, Chemin de St Antoine, 20214 Calenzana

Transmission des actions : Les actions sont exclusivement cessibles entre associés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 23

Société Civile Immobilière
KOALA

SCI au capital de 9146,00 euros
132, Corniche de Capite
Marine de Davia, 20256 Corbara
334956240 R.C.S. Bastia
Siège SCI Koala

Par décision en date du 15 Juin 2018, il a été pris acte de la démission de Monsieur Sylvain Chesnel de ses fonctions au sein de la SCI après le règlement du divorce entre Madame Catherine GRAY (ex CHESNEL) et Monsieur Sylvain CHESNEL, le 12 juin 2018, par le tribunal de Grande Instance de Rouen qui a attribué à Madame Catherine GRAY la totalité des parts de la SCI appartenant au couple. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 24

BERNARD VINCENT

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social :

28, Rue du Commandant l'Herminier
Funtana Vecchia - 20137 Porto-Vecchio
822 525 838 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 08 mars 2021, L'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé en qualité de **Gérant** : La Société dénommée "SVASM GESTION", société par actions simplifiée, au capital de 700.000,00 euros, ayant son siège social 28 Rue du Commandant l'Herminier - 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le numéro 838 939 627, représentée par son Président Monsieur Alexis

VINCENT-CASTELLI en remplacement de la Société dénommée "SVASM PARC", société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social 66 Avenue des Champs-Élysées - Bureau 46 - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 841 690 795, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Aux termes de cette même délibération, L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'adopter de nouveaux statuts.

N° 25

ATDC IMMOBILIER

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social :

28, Rue du Commandant l'Herminier
Funtana Vecchia - 20137 Porto-Vecchio
853 062 842 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 04 mars 2021, L'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé en qualité de **Gérant** : La Société dénommée "SVASM GESTION", société par actions simplifiée, au capital de 700.000,00 euros, ayant son siège social 28 Rue du Commandant l'Herminier - 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le numéro 838 939 627, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI en remplacement de la Société dénommée "SVASM PARC", société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social 66 Avenue des Champs-Élysées - Bureau 46 - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 841 690 795, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Aux termes de cette même délibération, L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'adopter de nouveaux statuts.

N° 26

SHAÏLINE

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social :

28, Rue du Commandant l'Herminier
Funtana Vecchia - 20137 Porto-Vecchio
851 516 492 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 23 mars 2021, L'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé en qualité de **Gérant** : La Société dénommée "SVASM GESTION", société par actions simplifiée, au capital de 700.000,00 euros, ayant son siège social 28 Rue du Commandant l'Herminier - 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le numéro 838 939 627, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI en remplacement de la Société dénommée "SVASM PARC", société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social 66 Avenue des Champs-Élysées - Bureau 46 - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 841 690 795, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Aux termes de cette même délibération, L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'adopter de nouveaux statuts.

N° 27

CASA PAOLINA

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social :

28, Rue du Commandant l'Herminier
Funtana Vecchia - 20137 Porto-Vecchio
851 636 076 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 03 mars 2021, L'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé en qualité de **Gérant** : La Société dénommée "SVASM GESTION", société par actions simplifiée, au capital de 700.000,00 euros, ayant son siège social 28 Rue du Commandant l'Herminier - 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le numéro 838 939 627, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI en remplacement de la Société dénommée "SVASM PARC", société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social 66 Avenue des Champs-Élysées - Bureau 46 - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 841 690 795, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Aux termes de cette même délibération, L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'adopter de nouveaux statuts.

N° 28

LDPI

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social :

28, Rue du Commandant l'Herminier
Funtana Vecchia - 20137 Porto-Vecchio
853 224 178 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 03 mars 2021, L'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé en qualité de **Gérant** : La Société dénommée "SVASM GESTION", société par actions simplifiée, au capital de 700.000,00 euros, ayant son siège social 28 Rue du Commandant l'Herminier - 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le numéro 838 939 627, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI en remplacement de la Société dénommée "SVASM PARC", société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social 66 Avenue des Champs-Élysées - Bureau 46 - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 841 690 795, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Aux termes de cette même délibération, L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'adopter de nouveaux statuts.

N° 29

CASA MANETTA

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social :

28, Rue du Commandant l'Herminier
Funtana Vecchia - 20137 Porto-Vecchio
853 270 569 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 04 mars 2021, L'Assemblée Générale

Extraordinaire a nommé en qualité de **Gérant** : La Société dénommée "SVASM GESTION", société par actions simplifiée, au capital de 700.000,00 euros, ayant son siège social 28 Rue du Commandant l'Herminier - 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le numéro 838 939 627, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI en remplacement de la Société dénommée "SVASM PARC", société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social 66 Avenue des Champs-Élysées - Bureau 46 - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 841 690 795, représentée par son Président Monsieur Alexis VINCENT-CASTELLI. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Aux termes de cette même délibération, L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'adopter de nouveaux statuts.

N° 30

**MEDAC**

SARL au capital de 45.734,70 euros
Siège social : CC la Rocade
20600 Furiani
324 844 729 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31/03/21, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Jean GRISANTI, co-gérant, intervenu le 14/09/2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis,
La Gérance.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OÙ PAR TELEPHONE

N° 31

AVIS

Les associés de la SCI CASA DI MAGHJU, au capital de 100 € dont le siège social est sis Résidence Casa Di Maghju - Lieu-dit Tramariccia - Route d'Ajaccio à CALVI se sont réunis en AGE le 01/01/2021 et ont nommé Madame Julia ROBICHON demeurant 18 boulevard Wilson à CALVI et Monsieur Christophe ANDREU-PELLEGRINI demeurant 1 Pointe Saint François à CALVI aux fonctions de co-gérant en remplacement de Madame Marie PELLEGRINI.

N° 32

CHANGEMENT de GERANT

Aux termes de décisions des associés en date du 1er avril 2021 de la société « APH », SC au capital de 2.000 €, ayant son siège social à Ajaccio, route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon - immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 529.546.335, la démission de Monsieur Antony PERRINO des fonctions de gérant a été enregistrée. Les associés ont désigné Monsieur François PERRINO aux fonctions de gérant sans limitation de durée. Les formalités de dépôt seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
François PERRINO,
Gérant.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 33

HG INVESTISSEMENT

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 340.000,00 €
Siège social : Lieu-dit Zacaraccia
Route des Ecoles, 20290 Borgo
518 506 829 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 25 mars 2021, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 25/03/2021, de Borgo [Haute-Corse] Lieu-dit Zacaraccia Route des Ecoles, à Borgo [Haute-Corse] Lieu-dit Strada Vecchia, Lot Rainbow n°2.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Borgo [Haute-Corse] Lieu-dit Zacaraccia, Route des Ecoles.

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à Borgo [Haute-Corse] Lieu-dit Strada Vecchia, Lot Rainbow n°2.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 34

CO

SAS au capital de 91.000 Euros
600, Route de Lambesc
13840 Rognes
RCS de Salon de Provence
N° 808 467 674

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er avril 2021, les actionnaires ont décidé de transférer le siège social à Marine de San Damiano - 8 Impasse des Tamaris - 20220 Algajola, à compter du 1er avril 2021.

La présidente - Mme Véronique FAVREAU - 600 Route de Lambesc - 13840 Rognes. L'article 4 - Siège social a été modifié en conséquence.

Formalités au RCS de Bastia, désormais compétent.

Pour avis,
La Présidente.

N° 35

LOCOSTE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 117, Rue Henri Dunant
62400 Bethune
838 136 943 RCS Arras

Aux termes de la décision de l'associée unique du 16 mars 2021, il résulte que :

Le siège social a été transféré à Lieu-Dit Padulella, 20253 Barbaggio, à compter du 17/03/2021.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ARRAS sous le numéro 838 136 943 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

N° 36

CUISINES AMBIANCES AMENAGEMENTS

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 200.00 €
821 257 656 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 15 FEVRIER 2021, il résulte que :

- Le siège social et l'établissement principal ont été transférés, à compter du 15 février 2021, de AJACCIO 20090 Rue François Coty - Résidence les Salines - chez Mme Bartoli Marie Jeanne - B5, à Résidence San Michèle - 11 Bis Rue du Colonel COLONNA D'ORNANO - 20090 AJACCIO [Corse-du-Sud].

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Le siège social est fixé à Résidence San Michèle - 11 Bis Rue du Colonel COLONNA D'ORNANO - 20090 AJACCIO [Corse-du-Sud].

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 37

DML CRISTALI

SAS au capital de 500 €
Siège : Murateddu
Hameau de Cipponu
20137 Porto-Vecchio
879 409 274 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGO du 18/03/2021, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 02/04/2021 au Résidence Saint Nicolas, Bât A, Chemin d'Agnareda, 20137 Porto-Vecchio. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 38

CORSELIA RESIDENCES

SARL au capital de 30000 €
Siège social : Les Marines de Bravone
Résidence Perla d'Isula
20230 Linguizzetta
810 606 509 RCS Bastia

L'AGE du 01/04/2021 a transféré le siège social de la société à Immeuble l'Européen, 114 allée des Champs Elysées, 91042 Evry-Courcouronnes à compter du 01/04/2021, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS d'Evry.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 39

PRIM&A

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 18.950.000 euros
Siège social : Bastia [20200]
9, Boulevard du Général de Gaulle
477 676 894 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Le 31.03.2021, il a été décidé, avec effet à compter du même jour, de transférer le siège social de BASTIA [20200], 9 Boulevard du Général de Gaulle à BASTIA [20200] 11, Boulevard Benoîte Danesi. .../...

Il a été pris acte du non-renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de M. Jean-Pierre FABIANI et du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de M. Stéphane LECA et décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement. La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence. Mention R.C.S. Bastia.

N° 40

CORSIMMO

Société Civile
Au capital de 1525 euros
Siège social : Immeuble U PARADISU
Commune de Grossetto-Prugna
20166 Porticcio
443 830 617 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2021 :

- Monsieur Anthony, François, Xavier ETTORI, demeurant à Villa Antony, Résidence les Chênes, 20168 GROSSETO-PRUGNA et Monsieur Frédéric, Samuel, Elie, Georges, Jonathan SERFATI, demeurant 53, Boulevard Victor Hugo, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, ont été nommés co-gérant, en remplacement de Monsieur DAOUST Patrick.

- Les nouveaux associés de la SCI sont à présent :

* Messieurs Stéphane SERFATI, Emmanuel SERFATI et Frédéric SERFATI, demeurant 53 Boulevard Victor Hugo, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, pour cinquante parts sociales en pleine propriété.

* Monsieur Anthony ETTORI, demeurant Villa Antony Résidence les Chênes, 20168 GROSSETO-PRUGNA, pour vingt-cinq parts sociales en pleine propriété

* Madame Marie-Antoinette ETTORI, demeurant Résidence les Hauts de Petra di Mare, bât. E, Avenue Maréchal Juin, 20090 AJACCIO, pour vingt-cinq parts sociales en pleine propriété.

Suivants décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2021 :

- La durée de la société a été prorogée jusqu'au 31 mai 2076.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérance.

N° 41

SCI MARIANI

Dominique et Frédéric,

Société Civile Immobilière
Au capital de 300,00 Euros
Immatriculée au RCS de Bastia
sous le n° 502.917.529, dont le siège social est sis Lotissement des Iles Villa Lucy - Route du Port
20220 l'île-Rousse, représentée par Monsieur Frédéric MARIANI, Gérant dûment habilité.

Le 08 Mars 2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au Lotissement des îles Villa Asco - 20220 l'île-Rousse, à compter du 08 Mars 2021 et de modifier en conséquence les statuts.

Suivant le même procès-verbal d'AGE du 08 Mars 2021, Monsieur Frédéric Michel MARIANI demeurant Lotissement des îles - Villa Asco - 20220 l'île-ROUSSE, a été nommé gérant à compter du 08 Mars 2021, en remplacement de Monsieur Dominique MARIANI, gérant démissionnaire ayant cessé ses fonctions à ladite date du 08 Mars 2021. Mention au RCS de Bastia.

Pour unique publication,

N° 42

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE PARC DE BILLELO

Société Civile
Capital social : 7.775 Euros
Siège social : Lieu-dit "Ogliastrone"
Afa [20167]
R.C.S. Ajaccio 444 098 313

Suivant délibérations en date à AFA [20167] du 25 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé :

- de proroger de 49 ans à compter du 29 juillet 2021, la durée de la société,
- de nommer aux fonctions de Co-Gérants de la société, pour une durée indéterminée à compter du 25 mars 2021, en remplacement de Monsieur TAGLIAJOLI Martin, démissionnaire, Mademoiselle TAGLIAJOLI Antoinette et Mademoiselle TAGLIAJOLI Anne, Angèle, demeurant toutes deux à AFA [20167], Villa Ogliastrone, Fornaccia,
- et de modifier corrélativement les statuts.

Pour avis, la gérance.

N° 43

SCI LENI

Société Civile Immobilière
Capital social : 10.000 Euros
Siège social : Villa Ogliastrone
Fornaccia - Afa [20167]
R.C.S. Ajaccio 540 094 059

Suivant délibérations en date à AFA [20167] du 25 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé :

- de rectifier la "coquille" : Villa Ogliastrone au lieu de Villa Ogliastrone, mentionnée par erreur depuis l'origine au niveau de l'adresse du siège social,
- de modifier corrélativement les statuts,

- et de nommer aux fonctions de Co-Gérants de la société, pour une durée indéterminée à compter du 25 mars 2021, en remplacement de Monsieur TAGLIAJOLI Martin, démissionnaire, Mademoiselle TAGLIAJOLI Antoinette et Mademoiselle TAGLIAJOLI Anne, Angèle, demeurant toutes deux à AFA [20167], Villa Ogliastrone, Fornaccia.

Pour avis,
La gérance.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 44

LOCATION GERANCE

Suivant Acte SSP du 2.04.2021, M. ALBERTINI Jean-François, né le 03.04.1979 à BASTIA demeurant 3 rue Colonna Leca, 20260 LUMIO, RCS BASTIA n° 419530332 a donné en location gérance à Mme PONS Maria en cours d'inscription au RCS de BASTIA, Née le 10.06.1966 à BASTIA demeurant Résidences de la Mer, Bât. A, 20220 l'île-ROUSSE : un Fonds de commerce de Vente de charcuterie et produits artisanaux corses, enseigne « Saveurs Balanines » exploité 9 Rue Napoléon, 20220 l'île-ROUSSE, du 01.04.2021 au 31.03.2023 renouvelable par tacite reconduction d'un an en un an.

Mme PONS exploite pour son compte personnel ledit fonds.

Elle est responsable envers les tiers et fournisseurs à compter du 01.04.2021.

Pour opposabilité.

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par : Monsieur Jean-Joseph, Christophe SANTINI, demeurant à SANTA MARIA POGHJU [20221], Villa Tosi. Né à BASTIA [20200], le 17 mai 1974. Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité ainsi déclaré. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale ainsi déclaré.

Bailleur,

Au profit de : Madame Marie Ange SERVETTO (épouse BERNARDINI), demeurant à SAN NICOLAIO [20230], Moriani Plage. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale ainsi déclaré.

Locataire-gérant,

Pour une durée de location ayant commencé à courir le 1er juin 2018 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Du fonds de débit de boissons, situé à SAN NICOLAIO [20230] connu sous le nom de « BAR XAVIER ».

A pris fin le 15 mars 2021 par résiliation amiable, enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 30 mars 2021, dossier 2B04P31 2021 A 00483.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à l'adresse du fonds, « BAR XAVIER », SAN NICOLAIO [20230].

Pour unique avis signé par,

Madame Marie Ange SERVETTO,

(épouse BERNARDINI), le locataire-gérant.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 46

**SO.CO.MU - SOCIETE DE CONSTRUCTION MURATAISE**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7650 €

Siège : Pepinières de Furiani

Plaine de Furiani, 20600 Furiani

Siège de liquidation : Siège social

438 056 343 RCS Bastia

L'AGE réunie le 29/03/21 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme MATTEI Christelle, demeurant 606 Chemin de Carghja - 20600 Furiani, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 31/12/2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 47

AVIS

Le 01.03.2021, l'associé unique de la sas noviscritti, San Eliseo, 20117 Eccica-Suarella, capital 100€, RSC Ajaccio 879474005, décide la dissolution anticipée de société à compter de cette même date, est nommé liquidateur Jean-Michel Raffalli sis San Eliseo, 20117 Eccica-Suarella et fixe le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur. RCS : Ajaccio.

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant procès-verbal du 25 février 2021, enregistré à AJACCIO le 05 mars 2021, l'associé unique de la société SAS EXPLOITATION AMBASSADOR PALOMBAGGIA dont le siège social est à PORTO-VECCHIO 20137, Foce Incesa, Route de Palombaggia, RCS. AJACCIO n°803 318 823, a décidé la dissolution de la société par anticipation à compter dudit jour et a nommé en qualité de liquidateur Madame Martine TERRAZZONI née PIQUEMAL, demeurant Route de PALOMBAGGIA, Foce Incesa, 20137 PORTO-VECCHIO, et a fixé le siège de la liquidation à PORTO-VECCHIO [20137] Foce Incesa, Route de Palombaggia.

Pour Avis Et Mention :
Le Liquidateur.

N° 49

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant procès-verbal du 25 février 2021, enregistré à AJACCIO le 05 mars 2021, l'associé unique de la société SASU EXPLOITATION CAMPO RANCH dont le siège social est à PORTO-VECCHIO 20137, Route de Palombaggia, Foce Incesa, RCS. AJACCIO n°803 584 366, a décidé la dissolution de la société par anticipation à compter dudit jour et a nommé en qualité de liquidateur Madame Martine TERRAZZONI née PIQUEMAL, demeurant Route de PALOMBAGGIA, Foce Incesa, 20137 PORTO-VECCHIO, et a fixé le siège de la liquidation à PORTO-VECCHIO [20137] Foce Incesa, Route de Palombaggia.

Pour Avis et Mention :
Le Liquidateur.

N° 50

AVIS

Suite à l'AGE du 31/08/2020 de la société ANGE COSTA TAXI, SAS en liquidation au capital de 68.500 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 794.249.334. dont le siège social est Route de Manso, Bâtiment n°13 à GALERIA, et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Marc COSTA-GABAUD, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 51

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant procès-verbal du 25 février 2021, enregistré à AJACCIO le 05/03/2021, l'Assemblée Générale des actionnaires de la SAS HOLDING JENOJU dont le siège social est à PORTO-VECCHIO 20137, Foce Incesa, Route de Palombaggia, RCS. AJACCIO n°802 395 020, a décidé la dissolution de la société par anticipation à compter dudit jour et a nommé en qualité de liquidateur Madame Martine TERRAZZONI née PIQUEMAL, demeurant Route de PALOMBAGGIA, Foce Incesa, 20137 PORTO-VECCHIO, et a fixé le siège de la liquidation à Foce Incesa, Route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour Avis et Mention :
Le Liquidateur**04 95 32 04 40****SAMA CONSULTING**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation au capital de 3000 €

Siège social et de liquidation :

Villa Agora, Lieu-dit Murone

20167 Afa - 819 354 945 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 22 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 22 mars 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Sraphin LUCIANI, demeurant Villa Agora, Lieudit Murone, 20167 AFA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Villa Agora, Lieudit Murone, 20167 AFA, adresse où la correspondance sera envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 53

CAMPICCIOLI

SCI au capital de 500000 €

Siège social : Maison Campbell

17, Cours Leclerc - 20000 Ajaccio

852 511 724 RCS Ajaccio

L'AGE du 27/03/2021, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 27/03/2021, nommé en qualité de liquidateur Mme Bessi Francoise, demeurant Maison Campbell, 17 Cours Leclerc 20000 Ajaccio et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt : RCS Ajaccio.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 54

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS**Avis 1**

N° RG : 2020056848

N° Greffe : P201703007

Jugement du : 12/03/2021

Sur requête du Modification
du plan de redressement

Prolonge la durée du plan de 2 ans

Dans l'affaire : SAS FRANCE LOISIRS 31, rue du Val de Marne - 75013 Paris
Activité : Edition sous toutes ses formes de tous livres journaux publications périodiques et autres ouvrages artistiques littéraires ou techniques en langue française, tous disques, bandes magnétiques, l'édition et, ou la production d'encyclopédies de tous Vidéogrammes films cassettes vidéocassettes, vidéodisques - la location de biens se rapportant directement ou indirectement aux loisirs - la création de documents publicitaires, la location d'espaces publicitaires et d'adresses et les presta-

tions s'y rapportant dans le domaine de l'informatique

N° du Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS :

702019902 1970B01990

Etablissement(s) dans le ressort :

037 Rue de Rivoli - 75004 Paris - RCS Paris 001-003 Rue de Rome - 080 Bld Haussmann - 75008 Paris RCS Paris

Etablissement(s) hors ressort :

RCS Bastia : 702 019 902 2003 B 274

Activité : Commerce de détail de livres, disques, jeux, cassettes, papeterie, photos et tous produits ou services se rapportant aux loisirs en général.

Adresse : 27, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Commissaires à l'exécution du plan :

- SCP THEVENOT PARTNERS Administrateurs Judiciaires en la personne de Me Aurélie Perdureau, 42 rue de Lisbonne, 75008 Paris,

- SELARL FHB en la personne de Me Hélène Bourbouloux, 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie,

Maintient Mandataires judiciaires :

- SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias, 15 rue de l'Hôtel de Ville, 92200 Neuilly-sur-Seine,

- SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 102 rue du Faubourg Saint-Denis, 75479 Paris Cedex 10

Maintient Administrateurs :

Le Greffier,

N° 55

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS**Avis 1**

Référence : 2021006017

N° Greffe : P202100092

Jugement en date du : 16/02/2021

Sur REQUETE CONJOINTE

Convertit la procédure de sauvegarde ouverte le 19/01/2021 en procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

SAS à Associé Unique ARTES

2, rue de Sèze - 1er étage - 75009 Paris
Activité : La fabrication, l'achat et la vente, la distribution ou la commercialisation au public en France ou à l'étranger en gros demi Gros ou au détail en magasins catalogues ou tous moyens [notamment électroniques] de tous biens produits ou objets d'arts en original ou reproduction d'articles de librairie ainsi que la fourniture au public de tous biens objets ou services connexes ou associés, l'importation et l'exportation de biens notamment d'ouvrages en métaux précieux en plaque métaux précieux en céramique ou en verre.
N° du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris :

410268437 - 1996B16899

Etablissement secondaire :

RSC Bastia : 410 268 437, 2016 B 684

Activité : Commerce de détail divers en magasins spécialisés

Adresse : 18, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Juge-commissaire : M. Michel Teytu
Administrateurs :

- SCP d'administrateurs judiciaires Abitbol & Rousselet en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38, avenue Hoche, 75008 Paris.

- SELARL EL BAZE-CHARPENTIER en la personne de Me Hélène Charpentier, membre de Solve, 18, rue du Château, 92200 Neuilly sur Seine.

dit que leur mission sera désormais celle d'assister le débiteur pour tout les actes de gestion.

Mandataires judiciaires :

- SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 102, rue du Faubourg Saint-Denis, 75479 Paris Cedex 10

- SELARL AXIME en la personne de Me Jean-Charles Demortier, 62, boulevard de Sébastopol, 75003 Paris

Le greffier,

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT**CCIC/DC/2020.031****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

En application du décret n°2019-885 du 22 août 2019, et de son arrêté de tutelle, la CCIC est subrogée dans tous les droits et obligations de la CCIT de Bastia, pour les contrats de droit public et de droit privé en cours à la date du 31 décembre 2019.

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de CorseHôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**CORRESPONDANT :****M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse**Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice : Etat

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour les Services d'assistance en escale par cars de piste pour le transport des passagers entre les aires de stationnement d'aéronefs et l'aérogare de Bastia-Poretta

Durée de l'Accord Cadre : 5 ans

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia poretta

Nomenclature Européenne CPV :

60130000-8 [1] | Services spécialisés de transport routier de passagers

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R.2113 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique. L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R216-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

Prix : 60 % ;

Valeur technique : 40 % ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

* Moyens humains et moyens matériels affectés pour la prestation de base ;

* Moyens humains et moyens matériels affectés pour la prestation complémentaire ;

* Dispositions prévues en cas de panne d'un véhicule tant pour la prestation de base que pour la prestation complémentaire.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément : au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 03 septembre 2020

Nombre de candidature reçue : 2

Nombre d'offre reçue : 2

Nom et adresse de l'attributaire :

SARL BORGIO VOYAGES
Résidence Marmorana
Bâtiment B2
BP 58 - 20290 Borgo

Date de notification de l'accord cadre : Le 10 mars 2021

Prix de l'accord cadre :

Accord Cadre à bon de commande sans minimum et sans maximum annuel.

Le montant forfaitaire annuel de la prestation de base de l'offre retenue est de 210.000 € HT.

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales
Tel : 04.95.54.44.66**ORGANE CHARGÉ DES PROCÉDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérécoeur citoyens accessible par le site www.telerecours.fr :

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité, .../...

* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses.

Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis. Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 31 mars 2021

Date d'envoi du présent avis : le 31 mars 2021

N° 57

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE D'AGHIONE****DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CONCERNANT UN PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE
LIEU-DIT « PLAINE DE L'OLMO »,
PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ « GDSOL 64 »**

1ère insertion,

NATURE DE L'INSTALLATION : Parc solaire sur structures fixes.

DUREE DE L'ENQUÊTE (arrêté n° 157-2021 du 2 avril 2021) :

* Du lundi 26 avril 2021 au mardi 1er juin 2021 inclus.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

* Mairie d'Aghione.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 24 février 2021) :

Monsieur Paul-François GIACOBBI, ancien trésorier principal des finances publiques, recevra les observations du public en mairie d'Aghione, selon les modalités suivantes :

* lundi 26 avril 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* mardi 4 mai 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* mardi 18 mai 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* mardi 1er juin 2021, de 9 h 00 à 12 h 00.

En cas d'empêchement de Monsieur Paul-François GIACOBBI, les permanences seront assurées par Monsieur Hervé CORTEGGIANI, agent de développement du parc naturel régional de Corse, désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant, selon les mêmes modalités.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie d'Aghione, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux, dans le respect des gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 56 60 33).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[\[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr\]](mailto:ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),

au plus tard le mardi 1er juin 2021 à 12 h 00,

date et heure de clôture de cette enquête.

Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, ainsi que la réponse du pétitionnaire, sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2413>

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairie d'Aghione, Lieu-dit « Casone », 20270 AGHIONE.

Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de Monsieur

Guillaume CASTELLAZZI,

230, rue Saint-Exupéry,

34130 MAUGUIO (téléphone : 04 11 62 63 58).

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie d'Aghione pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme.

Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.



République Française

Département de la Haute-Corse - Arrondissement de CALVI

COMMUNE DE LUMIO - ARRÊTÉ N° 33/2021**ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'APPROBATION DU PLU**

1ère insertion,

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153 19 et R.153 8 à R.153-10, Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-6, L.123-9 à L.123-18 et R.123-2 à R.123-27,

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du 1er septembre 2020 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2020 arrêtant le projet du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune,

Vu les pièces du dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme soumis à l'enquête publique,

Vu les avis émis sur ce dossier par les diverses personnes publiques associées à l'élaboration de ce PLU,

Vu l'ordonnance n° E21000011/20 de Monsieur le président du tribunal administratif de BASTIA désignant M. Antony Hottier demeurant à BARRETTALI [20228] en qualité de commissaire enquêteur, et M. William PUCCIO demeurant Résidence les Torettes - Batiment C - 20200 BASTIA en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant

Après consultation du commissaire enquêteur précité,

ARRÊTE

Article 1er - Une enquête publique préalable unique portant sur l'approbation du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Lumio se déroulera en application des articles L.153 19 et R.153 8 à R.153-10 du code de l'urbanisme, ainsi que des articles L.123-1 à L.123-18 et R.123 2 à R.123 27 du code de l'environnement, du lundi 3 mai 14 heures au jeudi 3 juin 2021 à 17 heures soit pendant 32 jours consécutifs à la mairie de Lumio - Casa Cumuna - 20260 Lumio.

Le Maire de Lumio prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection sanitaire du public, en mettant à sa disposition des masques, du gel hydro-alcoolique, des gants pour la manipulation du dossier d'enquête, et en s'efforçant de faire respecter la distanciation physique en les personnes

La mairie de Lumio - Casa Cumuna - 20260 LUMIO constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Il est rappelé que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), a été rendue nécessaire pour les raisons suivantes :

- Renforcer l'équilibre et la complémentarité avec les communes voisines dans le cadre des solidarités de territoire, tout en préservant les spécificités de Lumio
- Réaffirmer l'identité plurielle de Lumio
- Assurer un développement urbain équilibré et économe d'espace dans le respect des contraintes du P.P.R.I.n et PPRIF et des objectifs du PADDUC et maîtriser l'expansion urbaine en encourageant la densification des secteurs urbains
- Préserver et mettre en valeur l'environnement non bâti du site de Lumio : espaces naturels et agricole par une utilisation économe et équilibrée de ces espaces
- Protéger et promouvoir les activités agricoles dans un projet communal
- Créer une Association Foncière de Propriétaires
- Prendre en compte la dimension patrimoniale des espaces bâtis et non bâti (espaces naturels et agricoles)
- Confirmer et structurer les lieux de centralité : commerces, équipements, espaces urbains tout en favorisant la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat
- Favoriser une qualité environnementale pour les quartiers existants et pour les projets à venir
- Assurer la préservation des jardins et espaces verts au sein du village
- Favoriser la primo-accession et le rééquilibrage entre les résidences principales et secondaires
- Assurer un logement de qualité pour tous dans le neuf et dans l'ancien, en location ou en accession libre et social
- Préserver et Reconquérir le patrimoine ancien à vocation d'habitat
- Assurer une organisation cohérente et unitaire à l'échelle de la commune par le biais de projet d'aménagements apte à créer du lien entre les différents secteurs de la commune et assurer un cadre de vie de qualité aux habitants de Lumio en offrant de nouveaux espaces publics et en renouvelant les espaces publics existants.
- Sécuriser et équiper la trame viaire pour favoriser un partage plus équitable de la voirie et permettre la création de nouveaux stationnements
- Articuler le développement avec les modes de déplacement doux (piétons et cycles) et les promouvoir
- Réhabiliter les sentiers existants afin de permettre entre autres de relier les différents quartiers au centre du village
- Créer les sentiers du patrimoine pour promouvoir les richesses culturelles et patrimoniales
- Assurer un développement de la commune en préservant les qualités du site.

Le projet de PLU a été ainsi élaboré en prenant en compte la totalité des éléments ci-dessus.

Article 2. - Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Lumio - Casa Cumuna - 20260 LUMIO

Article 3. - Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête en se rendant à la mairie de Lumio aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :

le lundi de 14h à 17h, le mardi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 14h à 17h et le vendredi

de 8h30 à 12h30.

Le dossier pourra également être consulté sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante <https://www.mairie-lumio.fr>

De plus, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. En outre, le registre d'enquête dématérialisé est disponible sur le site Internet

<https://www.registre-dematerialise.fr/2381>

Toute personne intéressée pourra également communiquer au commissaire enquêteur ses observations et propositions écrites ou orales aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

- le Lundi 3 mai 2021 de 14 heures à 17 heures
- le vendredi 14 mai 2021 de 9 heures à 12 heures
- le mardi 25 mai 2021 de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 3 juin 2021 de 14 heures à 17 heures

Ces observations ou propositions pourront également être transmises au commissaire enquêteur :

- par correspondance au siège de l'enquête à Lumio : à M. le Commissaire Enquêteur - Enquête publique préalable à l'approbation du PLU de la commune de Lumio - Casa Cumuna à LUMIO [20260] ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-2381@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

- Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur peut en outre : Recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public.

Convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile

Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échanges avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Article 4. - M. Antony HOTTIER, domicilié à BARRETTALI [20228] a été nommé commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public :

- le Lundi 3 mai 2021 de 14 heures à 17 heures
- le vendredi 14 mai 2021 de 9 heures à 12 heures
- le mardi 25 mai 2021 de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 3 juin 2021 de 14 heures à 17 heures

Article 5. - Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés à M. le maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Article 6. - À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie précitée, à la Sous - Préfecture de Calvi, et sur le site Internet de la Commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7. - L'autorité compétente pour approuver le plan local d'urbanisme (PLU) à l'issue de cette enquête publique est le conseil municipal de Lumio.

Article 8. - Le présent arrêté sera notifié au commissaire enquêteur, affiché à la porte de la mairie et publié sur le site Internet de la commune.

Article 9. - Un avis comportant les indications figurant dans le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie, publié dans deux journaux régionaux ou locaux 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, et publié sur le site Internet de la Commune.

Article 10. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BASTIA dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication, soit éventuellement la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux.

Fait à Lumio, le 6 avril 2021, Le Maire, Etienne Suzzoni.

N° 59

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi - BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.frweb : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Traversée sous fluviale du Rio Magno - Remplacement de la canalisation DN 500 mm.

Référence acheteur : 2021-020-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget d'investissement de l'OEH.C. Le paiement s'effectuera selon les règles de comptabilité publique, par virement administratif, dans le délai global de paiement de 30 jours conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du Code de la Commande Publique, au compte ouvert au nom du titulaire indiqué au présent marché à partir de son RIB ou RIP original.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de consultation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

5% Performances en matière de protection de l'environnement

25% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

20% Organisation, qualification et expérience du personnel

50% Prix

Remise des offres : 30/04/21 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication le : 06/04/21

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 60

Cabinet VALLI & PINELLI

Avocats Associés au Barreau de Nice
17, avenue Georges Clémenceau
06000 Nice
Tél : 04.93.92.67.00 - Fax : 04.93.92.67.92

Maître Corinne ROUDIÈRE

Avocat au Barreau de Bastia
13, rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.32.83.15 - Fax : 04.95.32.83.18

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN SEUL LOT

**A BORGIO, Route du Cordon Lagunaire «Pineto»,
UN HÉBERGEMENT de type BUNGALOW
de trois pièces sis en rez-de-chaussée, d'une superficie de 30,65 m²**

ADJUDICATION JEUDI 20 MAI 2021 à 11h

Au Tribunal Judiciaire de BASTIA - Palais de Justice de BASTIA,
Rond-Point de Moro Giafferi, 20407 BASTIA.

Les enchères ne peuvent être portées que par le Ministère
d'un Avocat inscrit au Barreau de BASTIA

Cette vente a lieu à la requête de : LE CREDIT FONCIER DE FRANCE, S.A. immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 542.029.848, dont le siège est sis 19 Rue des Capucines, 75001 PARIS, prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié ès qualités audit siège. Ayant pour Avocat postulant constitué, Maître Corinne ROUDIÈRE, du Barreau de BASTIA, et pour avocat plaçant Maître Marylin PINELLI, membre de l'Association VALLI & PINELLI, du Barreau de NICE. Désignation : A BORGIO, route du Cordon Lagunaire lieudit Pineto dans un ensemble immobilier comprenant 302 hébergements, le lot n° 262, correspondant à un hébergement de trois pièces, d'une superficie de 30,65 m², portant le n° P32 situé au rez-de-chaussée et les 29/10.000e des p.c.g.

L'huissier chargé de l'établissement du PVD précisant que cette propriété consiste en un bungalow mitoyen, situé côté Est dans le camp de vacances BELAMBRA et que ce logement est loué l'été par la plateforme de réservation du camp de vacances BELAMBRA basée sur PARIS.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent, et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Occupation : Les biens seraient inoccupés.

Mise à prix outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente :

**TRENTE MILLE EUROS
30.000 €**

Consignation : les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'Avocat par eux chargé d'encherir, un chèque de banque libellé à l'ordre de la CARPA ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix avec minimum de 3.000 €.

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente, qui peut être consulté au cabinet de l'avocat constitué du poursuivant, Maître Corinne ROUDIÈRE ou auprès du Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de BASTIA, où il a été déposé le 7 février 2018 (RG 18/00004).

Visites sur place par la SAS KALLIJURIS, Huissiers de justice à BASTIA :

- le jeudi 22 avril 2021 de 16h à 17h - le jeudi 29 avril 2021 de 11h à 12h
Il est inutile de prendre rendez-vous

N° 61

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Conception, réalisation et livraison d'une scénographie d'exposition et prestations d'impression pour l'exposition "Pasquale Paoli, un mythe fondateur" - Musée de Merusaglia

Numéro de référence : 2021-8DP-0084

Date limite de remise des offres : 28/04/21 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/04/21

N° 62

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Conception et réalisation de modules à destination du Musée-bus

Numéro de référence : 2021-8DP-0081

Date limite de remise des candidatures : le 21/04/21 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 1er avril 2021.

N° 63

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Pontage de fissures sur les routes RT et RD de Corse du Sud

Numéro de référence : 2020-3DEP-0302

Date limite de remise des offres : 07/05/2021 à 12 :00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/04/2021.

**DERNIERES
MINUTES**

N° 64

S.C.I JBAPPM

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence U Pinu 3

05, Lotissement Luccianella

20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : S.C.I JBAPPM

SIEGE SOCIAL : Résidence U PINU 3, 05

Lotissement Luccianella, 20600 Furiani

OBJET: L'objet social est :

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

- La construction de tous biens immobiliers dans le but d'en assurer la location.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 1000 euros.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1000 euros.

GERANCE : Mde RANNO Déphine, Antoinette.

Née le 10 Août 1978 à Marseille, demeurant au Résidence U PINU 3, 05 Lotissement Luccianella, 20600 Furiani de nationalité Française, majeur.

Célibataire, régime non modifié depuis ainsi qu'elle le déclare.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 65

**EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE MELUN**

Par jugement en date du 10/02/2021, le Tribunal de Commerce de Melun a prononcé la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour Insuffisance d'Actif de :

Cap Sensoria SAS

16 rue de la Plaine

77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

RCS Melun : 484 043 898

Immatriculation secondaire RCS Bastia : 484 043 898 2008/B/20

Adresse de l'Ets secondaire : Marine de Bravone, 20230 Linguizzetta

Activité : Hébergement touristique

Pour avis,

N° 66

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MERCAS

FORME : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

SIEGE SOCIAL : 82 , rue Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : Tous travaux de revêtement des sols et des murs, travaux de peinture intérieure et peinture plâtrerie, travaux de plâtrerie d'intérieur, travaux d'isolation, autres travaux de finition et de bricolage.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 2000 euros

GERANCE : Monsieur Gheorghe-Andrei MERCAS, né le 24 septembre 1994 à Hunedoara [ROUMANIE] demeurant 82 rue Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AFA en date du 6 avril 2021, il a été constitué une **Société par Actions Simplifiée** présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CasaNina,
SIEGE SOCIAL : Chemin de Radica, Afa (Corse)

OBJET : Café boutique par l'exploitation des activités suivantes : vente de mobilier, d'articles déco, accessoires de la personnes, livres, tableaux, produits culturels, sur place et en ligne ; vente de mobilier sur mesure ; petite restauration, café, bar, salon de thé, pâtisserie, glacier, crêperie, sur place et à emporter ; conseils décoration et agencement intérieurs. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus précité ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Madame Paola, Florence, Irma COUPE, demeurant Hameau de Radica, Afa (Corse),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président ou le représentant légal.

" ENVOI EN POSSESSION

En l'absence d'héritiers réservataires Article 1378.1 du Code de procédure civile Par testament olographe en date du 31 janvier 2012, Monsieur Laurent François Lucien CORALLINI, en son vivant chef d'entreprise, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] 16 lotissement l'Alivettu, Renajolo, Muratello. Né à BEZONS [95870], le 29 mai 1970. Ayant conclu avec Madame Coraline DA SILVA un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Catherine ELUARDPRAQUIN, notaire à SARTROUVILLE, le 31 janvier 2012. Et décédé à PORTO-VECCHIO [20137] (FRANCE), le 17 février 2021 a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé par Maître Agnès STORME, Notaire à SARTROUVILLE [78500], le 29 mars 2021 suivant procès verbal dont la copie authentique a été adressé au greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

Les oppositions pourront être formées, dans le mois suivant la réception au greffe, auprès de Maître Agnès STORME, 1 rue de la Féculerie, 78500 SARTROUVILLE, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis,
Me Agnès STORME,
Notaire "

**FIFM HOLDING**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 430.500 €

Porté à 1.200.000 €

Siège social : 1, Rue Nd de Lourdes

20200 Bastia

803742980 RCS Bastia

L'AGE réunie le 02/04/21 a décidé d'augmenter le capital social de 769.500 € par l'incorporation directe de réserves au capital pour le porter de 430.500 € à 1.200.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, La Gérance.

S.A.S JBJF

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

Maison BOTTI - route de Bonifacio

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26.03.2021, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : JBJF
Capital Social : 1000 Euros

Siège Social : Maison BOTTI - route de Bonifacio - 20137 Porto-Vecchio

Forme : SAS
Durée : 99 ans

Objet : La location de scooters des mers et d'une manière générale, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes ;

Présidence : Monsieur BOTTI Jean Baptiste. Né le 02 Mai 1987 à Porto-Vecchio, demeurant : Ldt Pinarollo - Route de Bonifacio - 20137 Porto-Vecchio, Célibataire,

Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour Avis,
Le Président.

CORSELIA RESIDENCES

SARL au capital de 30000 €

Siège social : Les Marines de Bravone

Résidence Perla d'Isula

20230 Linguizzetta

810 606 509 RCS Bastia

L'AGE du 12/03/2021 a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital. Dépôt au RCS de Bastia.

CINTOLINO

SARL au capital de 10.000 euros

Siège social : 20222 Erbalunga

Ferme Rouge - route du Monastère

891 874 018 R.C.S. Bastia

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29/03/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1.640.000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 30/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

Le Jean Bart (SARL)

Quai de la Santé - Vieux Port

20200 Bastia

Activité : Restauration

RCS Bastia : B 435 016 548, 2001 B 74

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRM

[Me Bernard ROUSSEL]

RN 193 - Lieu-dit Canale

20600 Furiani

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CARGESE en date du 6 avril 2021 il a été constitué une **Société à Responsabilité Limitée** présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NINA.
Société social : Rue Colonel Fieschi, Cargèse (Corse)

Objet :
Vente d'articles de décoration, de mobilier d'intérieur et d'extérieur, articles de souvenirs.

Vente d'articles d'équipements de la personne, bijoux fantaisie.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 12.000 euros

Gérance : Nina, Paulina, Olivia COLONNA, demeurant Stretta Natale Luciano, Cargèse (Corse),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur,
mandaté à cet effet ou le gérant.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 30/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

Franceschi Jean Yves Toussaint

Plaine de Conca d'Oro

20232 Oletta

Activité : Travaux d'installation électrique

RM : N° 330 497 165
Commissaire à l'exécution du plan :

[Me Bernard ROUSSEL]

850, rue Etienne Lenoir

30900 Nîmes

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 22/03/2021, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LE GLACIER
Objet social : Exploitation d'un fonds de commerce de glaces

Siège social : Résidence Donatéo - Quartier Donatéo - 20260 Calvi

Capital : 1.000 €. **Durée** : 70 ans. **R.C.S** : Bastia. **Président** : Monsieur Yves RAN-CUREL demeurant Résidence Donatéo - Quartier Donatéo à Calvi.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN-INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, du 12/03/2021, ICN N° 6864, concernant la location gérance de la société CHAMIRA :

Il fallait lire :

Pour une durée de 1 année à compter du 01/06/2021 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Au lieu de :

Pour une durée de 1 année à compter du 01/04/2021 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Pour Avis,

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°6866, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 26/03/2021,

Concernant : l'avis de transformation de la SARL en SAS, de la société ASSISTANCE GESTION INFORMATIQUE ET SECRETARIAT RCS BASTIA 501 948 764

Il a été omis de mentionner :

Le directeur général : Monsieur MARIOTTI Jean Marie Dominique Jérôme, demeurant au Hameau Cardetto, lieu-dit Ermiccia, 20253 Patrimonio

Pour avis,
Le Président.

AVIS

Par DUA du 26/02/2021, la collectivité des associés de la société CLIO GESTION, SAS au capital de 1411,68 €, siège social : 4380 route d'Antisanti, 20270 ALÉRIA, 384 621 470 RCS BASTIA, a nommé en qualité de Directeur Général, à compter du 01/03/2021, Monsieur Clisthen GUILLOT, 4270 route d'Antisanti, 20270 ALÉRIA.

AVIS

Les associées de la société BLIXT, SARL au capital de 1.000 € dont le siège social est à Ajaccio, Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 Ajaccio immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 833 598 907, ont pris acte de la démission de M. Antony PERRINO de ses fonctions de gérant.

M. Hugo VITALI, né le 09-4-1990 à Marseille a été désigné gérant sans limitation de durée par les associées le 07-4-2021.

Pour avis et mention ;
Le gérant.



04 95 32 02 38

COVID ET COMPENSATION DES COÛTS FIXES DES ENTREPRISES

Le compte n'y est pas pour l'exécutif

Un décret du 24 mars 2021 est venu apporter une aide visant à compenser les coûts fixes des entreprises qui ont vu leur activité particulièrement affectée par l'épidémie de Covid-19 et les restrictions sanitaires mises en œuvre pour endiguer sa progression. L'aide peut varier de 70 % à 90 % de la prise en charge des coûts fixes des entreprises fermées administrativement ou appartenant à des secteurs spécifiques ayant des charges fixes très élevées. Mais s'il salue, «sur le principe», cette initiative et cet effort important le Conseil exécutif de Corse estime que pour nombre d'entreprises corse, le compte n'y est pas. Car, a-t-il expliqué, «les critères retenus pour être éligibles à la mesure ne tiennent pas compte de la spécificité du tissu économique corse. Des dizaines d'entreprises qui auraient pu normalement en tirer parti vont donc être exclues du bénéfice de ces mesures. Cette aide est en effet ouverte à plusieurs catégories de bénéficiaires, qui doivent remplir une double condition. D'une part, avoir perdu au moins 50 % de leur CA pendant la période éligible. D'autre part, remplir des critères complexes, cumulatifs ou alternatifs: bénéfice antérieur du fonds de solidarité; réalisation d'un chiffre d'affaires élevé [1 million d'euros mensuel] ou entreprises de plus petite taille dès lors qu'elles appartiennent à certains secteurs limitativement énumérés qui ont des charges fixes très élevées [loisirs indoor; salles de sport; hôtellerie; commerces et restauration de montagne; résidences de tourisme...].» S'agissant des entreprises de tourisme, l'annexe I du décret prévoit que seront concernés par le dispositif de soutien les hôtels et hébergements similaires, entreprises de restauration traditionnelle, hébergements touristiques de courte durée mentionnés à l'annexe III du décret n° 2020-371 du 30 mars 2020. «Or, souligne l'exécutif régional, en Corse, seules 92 communes sur les 360 que comporte l'île ont été retenues dans cette annexe. Si ce critère est maintenu en l'état, ce sont des dizaines d'entreprises, dans l'hôtellerie, le camping, la restauration et le commerce de montagne [ayant leur activité par exemple et entre autres dans l'Alta Rocca, en Balagna, dans les Dui Sevi Dui Sorru, Nebbiu et Capi Corsu] qui seront exclues du dispositif, de façon totalement injuste et incohérente.»

Exprimant le regret que la Collectivité de Corse et les acteurs insulaires n'aient été ni écoutés ni consultés en amont de ce décret, «malgré une participation constante et argumentée à toutes les réunions organisées avec l'État et ses services, particulièrement dans le domaine du tourisme» le Conseil exécutif estime que tous les territoires de Corse «doivent être concernés par l'application du dispositif limité aujourd'hui seulement aux communes visées par l'annexe III du décret du 30 mars 2020» et ce en cohérence avec «la réalité du tissu économique insulaire et en cohérence juridique avec la loi-montagne qui reconnaît, en son article 8 bis, «la spécificité de la Corse, territoire montagneux et insulaire présentant le caractère d'île-montagne». Le Conseil exécutif de Corse a fait savoir que, «en concertation avec les chambres consulaires et les acteurs économiques et sociaux concernés», il saisirait le gouvernement pour solliciter une modification en ce sens du décret du 24 mars 2021. ■ AN

COMMUNES ÉLIGIBLES
EN BLEU

Carte Gecodia

NAUTISME ET PLAISANCE

Les accompagnements prévus par l'OEC

La Corse attire, du moins en temps normal, de nombreux touristes, aussi bien sur terre qu'en mer, notamment via la plaisance. Dans le but de «répondre au mieux à une demande très importante en période estivale, tout en veillant à la préservation de l'environnement, avec des aménagements performants permettant de contrecarrer certaines pratiques actuelles, génératrices des dégâts irréversibles sur les milieux naturels» l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) a voté l'annexe d'un document fixant les conditions d'attribution de l'aide qu'il accorde aux collectivités locales, établissements publics locaux et personnes morales de droit public et privé en matière d'aide à la plaisance et au nautisme. Se voulant «en parfaite adéquation avec le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM)» ce «guide des aides à la plaisance et au nautisme» vise à accompagner les structures gestionnaires de ports de plaisance et de pêche, marines, abris côtiers ou de zones de mouillages et d'équipements légers (collectivités, délégation de service public, etc.). Les bénéficiaires privés sont également éligibles mais sous certaines conditions [accord ou désistement de la commune, intérêt de l'opération, compatibilité avec le SMVM et le Plan d'actions pour le milieu marin]. Parmi les actions éligibles, des études [de fréquentation, d'impact de la pratique, de suivi environnemental], des actions en lien avec la démarche de «ports propres». ■ AN

Les chiffres de la semaine

3,1 %

de hausse pour le prix du litre d'essence SP95 à la pompe, en Corse, lors du mois de mars 2021, indique Corsistat. Pour le gazole, une hausse de 2,8 % est observée. Le niveau des prix est supérieur à celui de l'an passé pour la première fois depuis février 2020. + 4,8 % par rapport à mars 2020 pour le SP95 et + 3,8 % pour le gazole. Les prix augmentent donc, sur un mois comme sur un an, pour la première fois depuis plus d'un an.

Les chiffres de la semaine

226 900

tonnes de déchets «municipaux» produits en Corse en 2020, soit 677 kg par habitant, selon le bilan du Syvadec. C'est 6 % de moins qu'en 2019, ce qui, pour le Syvadec et les intercommunalités, représente une diminution de 14 595 tonnes de déchets traités. Le taux de tri en 2020 est de 37,20 % [252 kg/habitant] contre 36,62 % en 2019. La Corse a produit 29 % de déchets de plus que la moyenne nationale [contre 39 % de plus en 2019].

Les chiffres de la semaine

1,5

milliard d'euros environ: coût des dommages assurés dans le cadre du régime d'indemnisation des risques de catastrophes naturelles [dit régime Cat Nat] en 2019. Année marquée notamment par des épisodes méditerranéens sévères et d'importantes inondations dans le Sud. Dont, fin décembre, le passage de la tempête Fabien qui a provoqué des crues torrentielles en Corse, où 56 communes ont été reconnues Cat Nat.

Napoléon 1^{er} et l'insularité, par David Chanteranne

Pour commémorer le bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte, la présidence de l'Assemblée de Corse organise, d'avril à la mi-mai puis en septembre et octobre, un cycle de conférences virtuel qui, au travers des interventions de différents spécialistes, propose de faire découvrir ou redécouvrir la vie et la personnalité de Napoléon ainsi que son rapport à la Corse. Ces conférences feront par la suite l'objet d'une publication par l'Université de Corse. C'est ainsi que, le 13 avril, le journaliste, historien et historien de l'art David Chanteranne, administrateur de l'Institut Napoléon, conservateur du musée Napoléon de Brienne-le-Château et rédacteur en chef du magazine *Napoléon 1^{er} - Revue du Souvenir napoléonien*, ainsi que de plusieurs publications d'histoire (*Château de Versailles*, *Paris de Lutèce à nos jours*, *Napoléon III*) traitera du thème «Napoléon 1^{er} et l'insularité». En effet, si ses conquêtes furent continentales, de sa naissance à sa mort, nombre de grandes étapes de son existence se sont déroulées dans une île ou avaient un lien étroit avec une île. Ne s'était-il pas, du reste, épris de Joséphine, née à la Martinique? L'auteur de *Les douze morts de Napoléon* (aux éditions Passés/Composés) évoquera donc ces îles qui ont jalonné le parcours de Napoléon Bonaparte: la Corse où il a vu le jour, Sainte-Hélène où il s'est éteint, bien sûr; mais aussi la Sardaigne et l'archipel de la Maddalena où, en 1793, alors qu'il est lieutenant-colonel, il est mis en échec; Malte dont il s'empara en l'espace d'une dizaine de jours, en juin 1798, avant de reprendre sa route vers l'Égypte; Elbe qu'il avait choisie pour son premier exil, en 1814; et naturellement l'île d'Aix qui fut son dernier séjour français, du 12 au 15 juillet 1815. Cette intervention est suivie d'échanges autour des questions posées par les internautes, avant et pendant les présentations. ■ AN

Le 13 avril, de 18h30 à 19h30, en direct sur www.isula.corsica/assemblea/ ainsi que sur www.facebook.com/AssembleaCorsica



La trilogie de Corfou

Lawrence Durrell a-t-il parfois regretté de n'avoir pas été fils unique? Rien de tel qu'un petit frère pour vous déboulonner, même affectueusement. A fortiori lorsqu'il manifeste la même propension que vous à manier la dérision, l'ironie, qui plus est sous les dehors trompeurs de la candeur enfantine. L'auteur du *Quatuor d'Alexandrie* mais aussi d'une hilarante série de nouvelles consacrées aux grandes vicissitudes et petites misères de la vie diplomatique (*Esprit de corps*; *Un peu de tenue*, *Messieurs!*; *Sauve qui peut!*) avait une sœur et deux frères cadets: Margo, Leslie et Gerald. Ce dernier, devenu par la suite un zoologue de renom, eut la terrible idée de ne pas s'en tenir au rôle du scientifique de la famille et de mêler zoologie et genre autobiographique pour publier, en 1956, *Ma famille et autres animaux*. Il y narre comment, en 1935, Lawrence parvint à convaincre leur mère de quitter l'Angleterre pour s'installer sur l'île grecque de Corfou. Les Durrell y passèrent environ cinq ans qui, semble-t-il, furent pour tous une parenthèse inoubliable. Pour Gerald, ce fut aussi la confirmation d'une vocation de naturaliste. Il trouva dans l'île de quoi cultiver son intérêt pour la flore et plus encore la faune, passant le plus clair de son temps dehors, à observer insectes, oiseaux, batraciens, reptiles, gastéropodes et autres espèces, dont il n'était pas rare qu'il rapatrie des spécimens (vivants de préférence) au domicile familial, engendrant ainsi nombre de drames domestiques. À l'en croire, chacun avait ses petites manies chez les Durrell: Mère affectionnait les livres de cuisine; Leslie était fan d'armes à feu; Margo cumulait problèmes de peau et amours sans lendemain et Lawrence n'avait pas son pareil pour inviter des amis, estampillés «artistes» ou «intellectuels» tous plus insupportables les uns que les autres. Mais faut-il croire aveuglément Gerald, qui brosse de son aîné le portrait peu flatteur d'un jeune homme égocentrique, enclin au snobisme, volontiers tyrannique et détestant s'encombrer avec les problèmes d'intendance qu'il s'était pourtant évertué à créer et compliquer? Peut-être pas. Ses souvenirs sont assez sélectifs. Assez, notamment, pour faire l'impasse sur le fait que Lawrence était alors marié, que son épouse était du voyage et que le couple avait sa propre maison, dans une autre partie de l'île. Reste que l'ouvrage fut un best-seller, justifiant la parution de deux suites: *Oiseaux, bêtes et grandes personnes*, puis *Le jardin des Dieux*, l'ensemble formant désormais *La trilogie de Corfou* qui a donné lieu à plusieurs adaptations, à la scène, au cinéma et à la télévision. Quoique non certifiés conformes, ces récits nous ouvrent une fenêtre sur les petites merveilles de la nature en Méditerranée... À défaut de nous apprendre grand-chose sur la vie des Corfiotes, le plus souvent cantonnés au rang de figurants pittoresques, avant que leur île ne devienne – et le succès des ouvrages n'y serait pas étranger – une destination touristique. ■ EM

Éditions de la Table Ronde.

Disponibles également en version numérique ainsi qu'en coffret réunissant les trois ouvrages et deux DVD de la série *The Durrells* diffusée de 2016 à 2019.



DONNE DI CORSICA

AIDER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES



Laetizia Constantini

Photo DR

En 2019, en France plus de 142000 personnes ont été victimes de violences conjugales, 88% d'entre elles sont des femmes. En Corse, on dénombrait une victime de violences conjugales pour 1000 habitants. L'an passé, davantage de faits de violences conjugales ont été recensés. Une hausse due notamment aux confinements liés à la Covid-19. C'est dans ce contexte que l'association Donne di Corsica est née en novembre dernier à Pietranera. Depuis sa création, elle a déjà recensé plus de 80 appels.

Par Céline Fornali

Le 3 novembre 2020, Laetizia Costantini créait Donne di Corsica, association qui vient en aide aux femmes victimes de violences. «Avec mon amie Vanina Leoni, nous avons connu certains cas de violences conjugales. Lors du premier confinement, nous avons vraiment eu très peur. De plus, l'affaire Julie Douib m'avait énormément troublée. C'est pourquoi nous avons entrepris de créer cette association». Une autre observation l'a poussée à agir, celle de ne pas avoir d'interlocuteur adapté à ce genre de situations. «Je pense qu'au niveau de la Corse, il n'y avait pas forcément d'interlocuteurs, hors institutionnel j'entends. Nous avons des numéros nationaux, mais je pense qu'en tant que victime, avec notre mentalité, il était plus approprié de faire quelque chose de plus personnel.» Bien souvent, les femmes victimes de violences se sentent isolées, incomprises par leur entourage. C'est un déchirant constat fait par Laetizia. «Le médecin généraliste ne se sent pas concerné, il vous donne des anxiolytiques, des antidépresseurs. On a des difficultés à en parler à sa famille parce qu'on a honte. Les amis vous tournent le dos parce qu'ils en ont marre de vous entendre et puis ils n'arrêtent pas de vous dire «quitte-le, je ne comprends pas pourquoi tu supportes ça». Mais ces femmes peuvent ne pas arriver à quitter leur bourreau parce qu'il y a une dépendance financière ou parce que ces gens-là les isolent complètement de leurs amis et de leur famille. Elles ont souvent des enfants avec. Ces femmes ont affaire à des manipulateurs qui ont une emprise sur elles qui peut s'assimiler à celui d'une secte. On n'en part pas du jour au lendemain. Et pourtant on peut être très intelligent, très cultivé; l'emprise psychologique c'est quelque chose de terrible. Certaines tombent

REPÈRES

À l'échelle mondiale, 35% des femmes ont subi au moins une fois des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime, ou bien des violences sexuelles de la part d'une autre personne. Un chiffre qui ne tient pas compte du harcèlement sexuel.

Une femme de l'Union européenne sur dix rapporte avoir subi un harcèlement en ligne au moins une fois depuis l'âge de 15 ans. Il s'agit par exemple de la réception de courriels ou SMS sexuellement explicites indésirables et/ou offensants, ou bien des avances offensantes et/ou inappropriées sur les réseaux sociaux en ligne. C'est chez les jeunes femmes âgées de 18 à 29 ans que ce risque est le plus élevé. Chaque jour, on dénombre en moyenne 137 femmes tuées par un membre de leur famille. On estime que sur les 87000 femmes qui ont été intentionnellement tuées en 2017 dans le monde, plus de la moitié (50000) l'ont été par un partenaire intime ou un membre de leur famille. Plus d'un tiers (30000) des femmes intentionnellement tuées en 2017 l'avaient été par leur partenaire intime actuel ou par un ex-partenaire.

Moins de 40% des femmes qui subissent des violences demandent de l'aide sous une forme ou une autre. Dans la majorité des pays disposant de données sur ce sujet, parmi les femmes qui demandent de l'aide, la plupart se tournent vers leur famille ou leurs amis, et très peu vont vers des institutions officielles telles que la police et les services de santé. De fait, moins de 10 pour cent de celles qui demandent de l'aide font appel à la police. Les restrictions en matière de déplacements, l'isolement social et l'insécurité économique augmentent la vulnérabilité des femmes du monde entier face à la violence subie chez elles. Aussi, avec la pandémie de Covid-19, dans certains pays, les appels aux numéros d'urgence ont été multipliés par cinq, du fait de l'augmentation du signalement de violences de la part du partenaire. En septembre 2020, 48 pays avaient intégré la prévention et la réponse à la violence à l'égard des femmes et des filles à leurs plans de lutte contre la COVID-19 et 121 pays avaient adopté des mesures pour renforcer les services aux victimes de violences durant cette crise mondiale. Pourtant, estime l'Onu, « il est urgent d'accomplir davantage d'efforts en ce sens ». ■ AN

Source : Onu Femmes

dans la dépression, ça mène au suicide, également.»

C'est pour toutes ces raisons que Donne di Corsica accompagne ces femmes, de la simple écoute à l'aide pour un dépôt de plainte. « Ici, en Corse, lorsqu'on habite un village, ça peut être compliqué de dénoncer quelqu'un. Souvent ce sont des gens qui ont une très belle apparence à l'extérieur. Donc on a peur de passer pour une menteuse, pour une folle. Ce qui fait que beaucoup de femmes n'osent pas porter plainte. »

L'association met à disposition une hotline, tous les jours de 9 heures à minuit. « Le but est justement de les rassurer, de les faire déculpabiliser, de leur expliquer qu'elles ne sont pas coupables, mais bien des victimes. On les écoute beaucoup, un appel dure une bonne heure. » Depuis que le numéro est actif, l'association a reçu plus de 80 appels, sans compter les témoignages qui arrivent via les réseaux sociaux. « Je ne m'attendais pas du tout à un tel succès. Il y avait un vrai besoin, les femmes et les jeunes filles ont besoin de parler. Ce n'est pas toujours évident d'en parler à un psychologue scolaire ou à un professeur. » En plus des victimes de violences, l'association reçoit beaucoup de témoignages de personnes victimes de harcèlement, notamment des homosexuels.

L'association propose également des groupes de parole animés par Erika Nakahashi, sophrologue et hypnothérapeute. « Lorsqu'on part d'une relation comme celle-ci, on n'a plus du tout de repères, donc il faut une reconstruction. Nous les orientons également vers des psychologues pour qu'elles arrivent à retrouver un semblant de vie normale, parce qu'il ne faut pas croire qu'une fois qu'on a quitté le bourreau la vie est belle. Ce sont des mois voire des années de reconstruction. » Donne di

Corsica peut également se rapprocher de l'unité de lutte contre les violences de l'hôpital de Bastia pour signaler des cas très graves de danger de mort imminente. Cinq personnes ont été déjà orientées vers ce service.

L'association reçoit également des demandes d'aide pour des cas de harcèlement ou d'attouchements sexuels. « Au départ, nous voulions axer uniquement sur les violences conjugales et il se trouve que les appels venant, je ne pouvais pas les refuser. Ça a commencé par des jeunes femmes victimes de harcèlement jusqu'à des tentatives de viols, des jeunes filles de 14 ans qui m'appelaient tard dans la nuit. » C'est dans ce contexte que l'association va prochainement proposer des débats destinés aux lycéens. La rectrice a déjà donné son feu vert. D'abord dans lycées bastiais, puis dans le Cortenais et le Fiumorbu et enfin le sud et Ajaccio. « Les jeunes sont nés dans les réseaux sociaux. Il faut s'attendre à des répercussions. Il y a un vrai travail à faire. Quand je vois cette télé-réalité débile qui renvoie des images complètement faussées de la sexualité, ça m'exaspère. Notre but est la pédagogie. Tout passe par l'éducation. »

À ce jour, l'association parrainée par la chanteuse Francine Masiani et l'acteur Michel Ferracci compte 25 membres et fonctionne uniquement avec l'aide des bénévoles, des adhésions et des dons libres. « Mon grand rêve serait de créer une maison de la femme avec des chambres, un cabinet avec un psychologue, un médecin... une vraie équipe pluridisciplinaire. » Dans l'immédiat, l'association espère trouver un local pour pouvoir recevoir du public. Avancer, faire de la prévention, aider toutes ces femmes en danger et faire au mieux pour qu'un jour l'association n'existe plus. Voilà l'objectif de Laetizia Costantini. ■

Donne di Corsica



Hotline de 09h00 à minuit
09 50 07 56 71

CARNETS DE BORD

TWITTER, LES MINISTRES ET LA DIGNITÉ

par Béatrice HOUCARD



Si vous ne fréquentez pas les réseaux sociaux, prévoyez une cuvette pour la bile et un verre d'alcool afin de vous requinquer après lecture. Chaque semaine, on pourrait faire la liste des polémiques qui enflamment lesdits réseaux sociaux avec leur triste lot d'outrance, de vociférations, d'ignorance et de haine. Souvent sans grand intérêt, elles sont parfois révélatrices du parfum de l'époque, et ça ne sent décidément pas très bon.

Prenez les rumeurs de déjeuners ou dîners interdits dans tel ou tel restaurant parisien, à destination de grands patrons, de journalistes de télévision, d'avocats ou de magistrats. Elles couraient déjà il y a un an, lors du premier confinement. À l'automne, *Le Canard enchaîné* avait évoqué des dîners non loin de BFMTV, où se serait même sustentés... des médecins après avoir défendu à l'antenne l'obligation de respecter scrupuleusement les fameux gestes barrière.

La dernière rumeur est plus pernicieuse. C'est une émission de M6 qui, le 2 avril, en caméra cachée, procéda ô combien contestable, filme un hôtel particulier parisien dont le propriétaire affirme avoir croisé des ministres à table. Sur place, le personnel affirme travailler sans masque. Très vite après la diffusion de l'émission, les lieux sont reconnus (il s'agit du Palais Vivienne) et le propriétaire identifié. Il s'agit de Pierre-Jean Chalençon, collectionneur (notamment d'objets relatifs à Napoléon), ancien animateur sur France 2 de «Vos objets ont une histoire» et «Affaire conclue», et qui aime poser avec des personnes connues, parmi lesquelles Dieu-donné, Jean-Marie Bigard ou Francis Lalanne. Du «beau monde» pour un provocateur qui déclare donc sur M6 avoir «dîné cette semaine dans deux ou trois restaurants clandestins, avec un certain nombre de ministres».

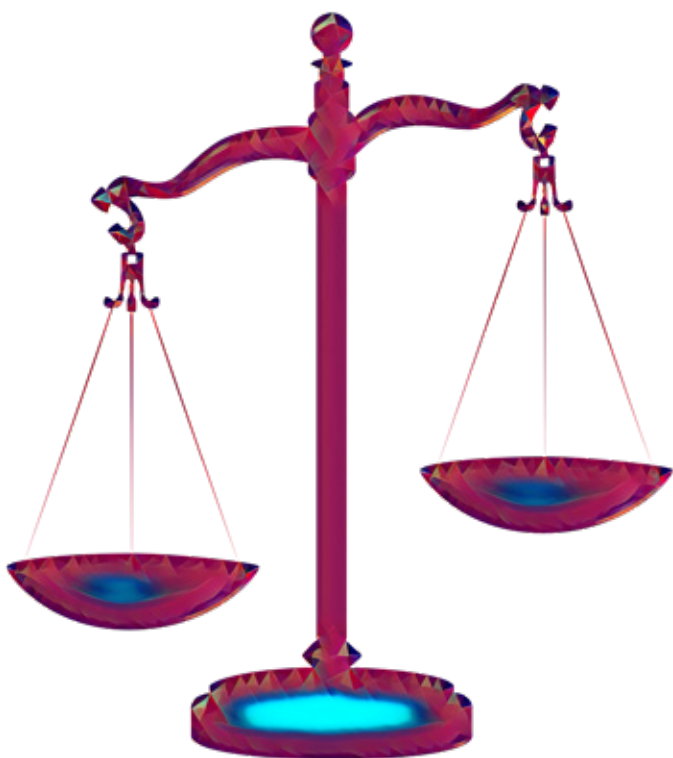
Quoi? s'est aussitôt exclamée la vox populi sur Twitter et Facebook. Des dîners clandestins, avec champagne, caviar et menu à 160 euros, pour des privilégiés tassés les uns à côté des autres, quand on interdit au bon peuple de sortir après 19 heures et qu'on le verbalise (135 euros, moins cher que le menu) s'il ne met pas son masque ou qu'il boit une bière sur les quais de Saône ou près du Vieux Port de Marseille?

Comme s'il était désireux de faire monter lui-même cette mayonnaise indigeste, Pierre-Jean Chalençon, qui aime qu'on parle de lui, a très vite reconnu qu'il était en effet la voix enregistrée par M6, mais qu'il y avait de «l'humour» dans ses propos et qu'il n'avait pas récemment croisé des ministres à table. Vrai ou faux? Trop tard, le mal est fait. Sur les réseaux sociaux, on croirait trouver les libelles écrits contre Marie-Antoinette avant la Révolution française: les ministres, c'est bien connu, «se goinfrent» aux frais de la princesse, s'autorisent ce qu'ils interdisent aux simples citoyens (sur les réseaux, on dit «les gueux»). Ce sont, a-t-on pu lire et l'expression est très révélatrice, les «poudrés du gotha parisien» qui s'empiffrent et font la fête comme le Régent Philippe d'Orléans dans *Que la fête commence*, du cher Bertrand Tavernier.

Des dîners interdits avec des ministres? «C'est un secret de Polichinelle», assurent des anonymes qui n'ont sans doute pas levé les fesses de leur canapé depuis des semaines, mais qui ont vu des photos [qui datent souvent d'avant le confinement] et qui savent évidemment tout. Les mots d'ordre suivent sur Twitter: #OnVeu-tDesNoms et #MangeonsLes Riches». Vous avez bien lu: «Mangeons les riches.»

Si la peine de mort existait encore, gageons que ces braves gens, qui ne connaissent sûrement pas le nom de Fouquier-Tinville, enverraient à la guillotine tel ou tel ministre dont la tête ne leur revient pas, sans procès, sans justification, sans lui accorder le droit à un avocat. Les exécutions seraient évidemment publiques et ils iraient ensuite cracher sur les cadavres. Pour se défouler. Parce qu'ils vont mal, ce qui est probable, mais ne justifie rien. Comme dans les affaires de viol où, avant toute enquête, l'accusatrice a forcément raison et l'accusé est forcément coupable, le tribunal populaire n'a pas besoin de preuve ou de Cour d'Assises. Il a Twitter et sa bave aux lèvres, ça lui suffit.

Une enquête a été ouverte le 5 avril par le parquet de Paris pour «mise en danger de la vie d'autrui et travail dissimulé». Attendons ce qu'elle révélera ou pas. Si des ministres se sont livrés à de telles pratiques, qu'ils prennent définitivement la porte. Mais si l'enquête ne débouche sur rien, les réseaux sociaux crieront à la censure, jureront qu'il n'y a pas de fumée sans feu et qu'on a



Illustrations d'après photos DR et Lolame pour la photo de d.

sûrement payé ceux qui savent pour qu'ils se taisent. La défiance généralisée et la haine manifestée par beaucoup auront raison de la réalité. La dénonciation est reine et la présomption d'innocence a disparu. Pire: les faits eux-mêmes n'existent plus. On rétorquera que ce n'est pas nouveau: les accusations ignominieuses contre l'épouse de Georges Pompidou lors de l'affaire Markovic, en 1968, donnaient tout autant la nausée. Mais aujourd'hui, les réseaux sociaux confèrent aux calomnies valeur de vérité révélée et même des gens sensés, qu'on aurait pu raisonner il y a cinquante ans, succombent à ce mal.

DEUX POIDS, DEUX MESURES?

L'hospitalisation de Roselyne Bachelot a aussi donné lieu à quelques déferlements de haine. Morceaux choisis et pardon s'ils donnent le haut-le-cœur: «À 74 ans, Madame a eu une place privilégiée à l'hôpital. À cause du gouvernement qu'elle soutient pour du pognon, beaucoup de gens de son âge n'auront pas autant de chance» [...] « Pour eux l'hôpital, pour nous du Doliprane, deux poids deux mesures» [...] « Vous ne trouvez pas bizarre que les gens du gouvernement qui ont le Covid ont été guéris alors que beaucoup d'autres sont encore en réanimation? » Sans oublier ce grand moment de littérature: «J'espère que tu vas crever, grosse truie.»

Or, depuis un an, toute personne ayant besoin d'hyper-oxygénation, comme ce fut le cas pendant plusieurs jours pour la ministre de la Culture, est évidemment admise à l'hôpital, soignée et le plus souvent guérie sans qu'on lui demande sa profession, ni sa nationalité, peut-être même pas sa carte Vitale, et surtout pas le moindre centime à la sortie. Il y a suffisamment de choses qui marchent mal dans la gestion de la pandémie pour qu'on relève cet honneur français qui permet à tout le monde d'être soigné, en ville ou à l'hôpital, et même de faire un test PCR tous les deux jours sans savoir qu'il coûte 76 euros et qu'il est payant dans la plupart des pays du monde.

VRAI SUJET, MAUVAIS MOMENT

Une proposition de loi sur «le droit à une fin de vie libre et choi-

sie» devait venir devant l'Assemblée nationale le 8 avril. La «PPL», déposée par le député Olivier Falorni, du groupe «Liberté et territoires», stipule dans son article 1 que «*toute personne capable majeure, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, lui infligeant une souffrance physique ou psychique qui ne peut être apaisée ou qu'elle juge insupportable, peut demander à disposer d'une assistance médicalisée permettant, par une aide active, une mort rapide et sans douleur*».

Chaque législature voit ainsi des parlementaires déposer des propositions de loi visant à légaliser l'euthanasie. C'est un vrai sujet, qui divise les familles politiques comme les familles tout court en fonction des convictions philosophiques et religieuses de chacun. Il mérite un débat. Un vrai, comme d'autres sujets de société avant lui: la dépénalisation de l'avortement, l'abolition de la peine de mort ou l'instauration du mariage homosexuel.

Mais la discussion de la proposition de loi était inscrite en même temps que six autres «PPL» sur la reconnaissance du vote blanc, la vente et la consommation du cannabis, le respect éthique du don d'organes par nos partenaires européens ou «l'évolution statutaire de la collectivité de Corse afin de lutter contre le phénomène de spéculation foncière et immobilière dans l'île». Tous regroupés à l'Assemblée nationale dans le cadre de ce que le jargon appelle une «*niche parlementaire*», soit une journée où les groupes politiques disposent de la maîtrise de l'ordre du jour, habituellement réservée au gouvernement. Que les députés aient, parfois, le droit de choisir le sujet dont ils veulent débattre, c'est bien. Mais pas pour aboutir à cette situation qui a conduit les opposants LR à l'euthanasie, faute de mieux, à déposer des milliers d'amendements pour faire traîner les débats en longueur afin d'empêcher l'adoption du texte.

N'était-il pas également choquant de vouloir légaliser l'euthanasie alors que, depuis un an, des dizaines de milliers de personnes sont mortes du Covid-19 dans des conditions souvent lamentables, avec des mises en bière en coup de vent et des obsèques en catimini? Il convenait de légiférer, dit-on, pour garantir «*le droit à mourir dans la dignité*». Cette dignité, les morts du Covid-19 et leurs familles l'ont souvent attendue en vain. ■

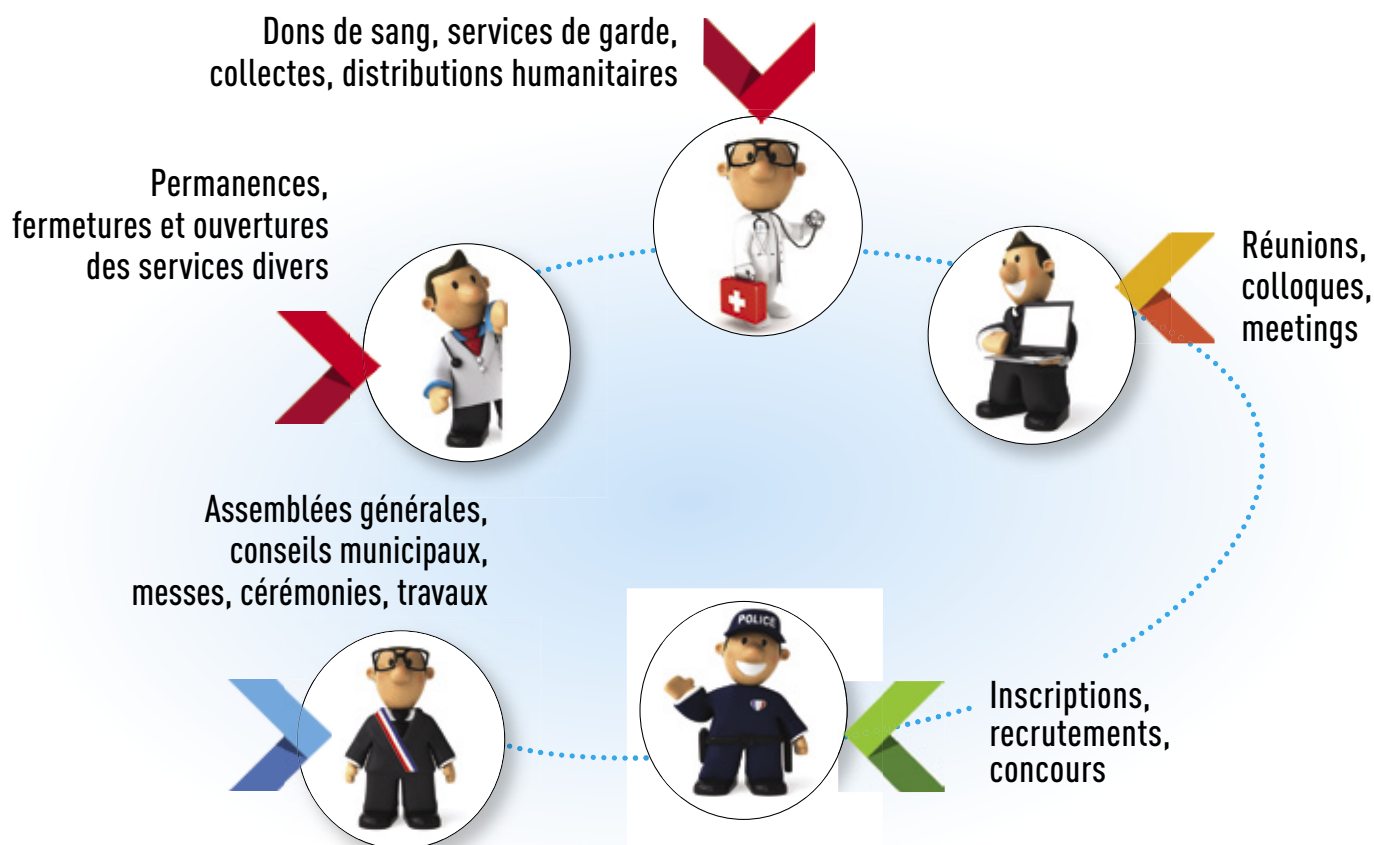
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

